



## Conseil d'administration

322<sup>e</sup> session, Genève, 30 octobre-13 novembre 2014

GB.322/INS/7

Section institutionnelle

INS

Date: 30 octobre 2014

Original: espagnol

### SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport de la dix-huitième Réunion régionale des Amériques et Déclaration de Lima (Lima, 13-16 octobre 2014)

#### Objet du document

Le présent document contient le rapport final de la dix-huitième Réunion régionale des Amériques, adopté par les délégations de la région, réunies à Lima (Pérou) le 16 octobre 2014. L'annexe I contient la Déclaration de Lima; l'annexe II contient le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs à laquelle les participants à la réunion ont demandé, au titre de l'article 9, paragraphe 4, du *Règlement pour les réunions régionales* (2008), de porter ce rapport à l'attention du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est invité à prendre connaissance du projet de décision figurant dans le paragraphe 225.

**Objectif stratégique pertinent:** Les quatre objectifs stratégiques.

**Incidences sur le plan des politiques:** Dans le point appelant une décision, le Directeur général est invité à tenir compte de la Déclaration de Lima lors de la mise en œuvre des programmes en cours et de l'élaboration des futures propositions de programme et de budget.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Voir la rubrique «Incidences sur le plan des politiques» ci-dessus.

**Suivi nécessaire:** Voir le projet de décision figurant au paragraphe 225.

**Unité auteur:** Service des relations officielles (RELOFF).

**Documents connexes:** Rapport présenté par le Directeur général à la dix-huitième Réunion régionale des Amériques intitulé *Les Amériques face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle: plein emploi productif et travail décent*, qui servait de base aux discussions de la réunion.



*Table des matières*

	<i>Page</i>
Ouverture de la réunion régionale .....	1
Cérémonie d'ouverture de la dix-huitième Réunion régionale des Amériques.....	2
Réception de Son Excellence M. Ollanta Humala, Président de la République du Pérou .....	5
Discours de bienvenue du Président de la République du Pérou .....	6
Examen du rapport du Directeur général.....	7
Dialogues thématiques .....	20
Déclaration de clôture .....	36
Présentation du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs .....	37
 <i>Annexes</i>	
I. Déclaration de Lima .....	41
II. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs .....	44
Annexe A. Liste des délégués et conseillers techniques accrédités .....	48
Annexe B. Liste des délégués et conseillers techniques inscrits .....	49



## Ouverture de la réunion régionale

1. La dix-huitième Réunion régionale des Amériques de l'Organisation internationale du Travail s'est tenue à Lima, au Pérou, du 13 au 16 octobre 2014.
2. Au nom du groupe gouvernemental, la représentante de Cuba a proposé un candidat au poste de président de la réunion régionale, laquelle a élu à l'unanimité M. Fredy Rolando Otárola Peñaranda, ministre du Travail et de la Mobilité sociale du Pérou. La réunion a élu à l'unanimité M. Luis Ernesto Carles (Panama) au poste de vice-président du groupe gouvernemental; M<sup>m</sup>e Eulogia Familia (République dominicaine) et M. Alberto Echavarría (Colombie) ont été respectivement élus aux postes de vice-président du groupe des travailleurs et de vice-président du groupe des employeurs.
3. Conformément aux dispositions du *Règlement pour les réunions régionales* (2008), la réunion a constitué une Commission de vérification des pouvoirs, composée de M<sup>m</sup>e Gloria Gaviña (Colombie), déléguée gouvernementale suppléante, de M<sup>m</sup>e Ruth Monteiro Coelho (Brésil), déléguée travailleuse, et de M. Bladimir Pablo Carrasco Quintana (Bolivie), délégué employeur.
4. La réunion a créé un comité de rédaction chargé d'examiner ses conclusions composé de cinq représentants gouvernementaux, de cinq représentants employeurs et de cinq représentants travailleurs. Ses membres étaient les suivants:
  - représentants des gouvernements: Argentine, Mexique, Trinité-et-Tobago, Etats-Unis d'Amérique et Pérou;
  - représentants des employeurs: M. Juan Mailhos (Uruguay), M. Ronnie Goldberg (Etats-Unis d'Amérique), M. Fernando Yllanes (Mexique), M. Armando Urtecho (Honduras) et M<sup>m</sup>e Brenda Cuthbert (Jamaïque);
  - représentants des travailleurs: M<sup>m</sup>e Marta Pujadas (Argentine), M. Juan José Gorriti (Pérou), M. Brian Finnegan (Etats-Unis d'Amérique), M. Fernando Gambera (Uruguay) et M. Antonio De Lisboa (Brésil).
5. La réunion a suspendu l'application de certaines dispositions du *Règlement pour les réunions régionales* (2008), conformément à l'article 8<sup>1</sup>.
6. *Le président de la réunion régionale* a souhaité la bienvenue à Lima aux délégations tripartites venues participer à cette dix-huitième Réunion régionale des Amériques. Il a également félicité les gouvernements et les groupes des employeurs et des travailleurs pour leur élection à la présidence de cet événement important. Il a rappelé que le Pérou est l'un des 42 Membres fondateurs de l'Organisation internationale du Travail et que le gouvernement du Président de la République du Pérou, M. Ollanta Humala, soutient énergiquement le rôle que joue l'Organisation pour assurer la justice sociale à tous, aux peuples aussi bien qu'aux femmes, aux enfants et aux hommes partout dans le monde. Enfin, il a exhorté les gouvernements et les groupes des employeurs et des travailleurs à faire en sorte que le consensus, clé de voûte des valeurs de l'Organisation internationale du

<sup>1</sup> L'application de l'article 11 relatif au règlement intérieur du comité de rédaction a été suspendue afin de permettre à celui-ci de remplir efficacement son rôle et de décider de ses propres règles de fonctionnement; de même, l'application de l'article 10 relatif au droit de parole a été suspendue afin de donner plus de flexibilité à l'organisation des travaux.

Travail et principale caractéristique des activités du Bureau international du Travail (BIT), prévale dans leurs délibérations.

## **Cérémonie d'ouverture de la dix-huitième Réunion régionale des Amériques**

7. *Le Directeur général du Bureau international du Travail (BIT)* a souhaité la bienvenue aux participants à la dix-huitième Réunion régionale des Amériques, indiquant qu'il y participait pour la première fois en qualité de Directeur général du BIT. C'est parce que les programmes et les idées les plus innovants de ces dernières années sur les politiques du travail trouvent leur origine dans la région des Amériques que celle-ci sera appelée à jouer un rôle de premier plan dans un proche avenir, ce que la communauté internationale et l'OIT appellent de leurs vœux.
8. Au nom de l'OIT et des participants à la réunion, *le Directeur général* a remercié pour leur généreux soutien le gouvernement péruvien et tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette nouvelle réunion régionale de l'OIT à Lima, ville où la communauté internationale aura de nouveau l'occasion de se retrouver en décembre prochain pour la vingtième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a parallèlement souligné que la présente réunion a lieu dans un pays en plein essor, jeune et dynamique, qui est devenu un modèle de croissance économique et cité en exemple des progrès effectués par la région ces dernières années. La dix-huitième Réunion régionale des Amériques permettra également de discuter des avancées enregistrées depuis la précédente Réunion régionale de Santiago du Chili et de réfléchir aux défis à venir.
9. Le Directeur général a évoqué la situation d'incertitude économique dans laquelle se trouvent tous les pays en raison des répercussions de la crise économique mondiale ainsi que la lente reprise, le défi mondial que constituent les changements climatiques et l'urgence sanitaire propagée par le virus Ebola. Il a également fait référence au chômage mondial qui ne s'inverse pas, tableau aggravé par le nombre considérable de personnes qui, malgré leurs efforts et les revenus du travail, ne parviennent pas à sortir de la pauvreté. Le Directeur général a indiqué que le travail décent et productif est le principal moyen de combattre la pauvreté et constitue un outil précieux de consolidation de la gouvernance démocratique.
10. Le Directeur général a également déclaré que le dialogue tripartite doit être considéré non pas comme un obstacle, mais comme un instrument permettant d'améliorer la productivité et la compétitivité des économies et de mieux répartir les richesses. Nous devons faire de l'accroissement de la productivité une priorité et une responsabilité de tous qui doit aller de pair avec un engagement en faveur de la négociation collective et d'un dialogue social efficace, propice à la création d'entreprises durables et à une répartition plus optimale et équitable des richesses.
11. Le Directeur général a souligné que la région des Amériques est entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle avec un taux de chômage urbain moyen de 11 pour cent qui, au premier semestre de 2014, a atteint un seuil historique de 6,2 pour cent. Le taux de croissance économique de la région a cependant décliné ces dernières années, de même que le taux de création d'emplois. Quinze millions de personnes n'ont toujours pas trouvé de travail malgré leurs efforts actifs en ce sens, le taux de chômage des jeunes est trois fois supérieur à celui des adultes, et les femmes ont 1,4 fois plus de risque que les hommes d'être au chômage. La région devra créer plus de 43 millions d'emplois au cours des dix prochaines années pour ne pas renouer avec le taux de chômage antérieur et maintenir celui-ci sous la barre des 7 pour cent. Le Directeur général a également affirmé que le chômage n'est que le sommet de

l'iceberg du défi que la région des Amériques doit relever sur le plan social. L'économie informelle est un défi important pour les pays de la région parce qu'elle les empêche de s'orienter vers un développement durable et équitable. Les emplois dans l'économie informelle sont multiples, hétérogènes, dépourvus de protection et de droits, et perpétuent autant qu'ils les aggravent les inégalités sociales. Plus de 130 millions d'hommes et de femmes d'Amérique latine et des Caraïbes travaillent dans le secteur informel. Ce défi, commun à la majorité des pays de la région, a notamment été évoqué lors de la dernière session de la Conférence internationale du Travail et devrait l'être à nouveau en 2015.

12. Le Directeur général a également affirmé que le dialogue social tripartite est un outil majeur qui peut être mis à profit pour trouver des solutions en période d'incertitude et continuer à rechercher le consensus. Soulignant que cela suppose non seulement un dialogue social efficace et souple entre des organisations de travailleurs et d'employeurs renforcées, mais aussi le plein respect des principes et droits fondamentaux au travail, il a réaffirmé la détermination de l'OIT à apporter son soutien aux Etats à cette fin, signalant qu'il s'était employé dès le début de son mandat à réformer la structure de gouvernance interne et les méthodes de travail de l'Organisation dans le souci de mieux servir ses mandants tripartites.
13. Il est ressorti clairement de la récente réunion des ministres du Travail du G20, à Melbourne, que l'on a tout intérêt à placer l'emploi au cœur de la stratégie économique parce que c'est un élément déterminant d'un développement durable et équilibré. La croissance inclusive fondée sur l'emploi productif et le travail décent sont également jugés essentiels au sein des Nations Unies par ceux qui participent à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et constituent l'un des 17 objectifs établis par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, dont le rapport a été publié en juillet 2014. Il est donc primordial de continuer à travailler main dans la main dans un cadre tripartite afin que cet objectif soit définitivement inscrit dans ce programme. A cet égard, le Directeur général a demandé à tous les pays de se joindre au Groupe des amis du travail décent pour un développement durable créé à cette fin et qui compte déjà 24 Etats membres.
14. Le Directeur général a appelé la communauté internationale à s'employer résolument à réaliser l'objectif du travail décent afin de lutter contre l'économie informelle et d'améliorer les conditions de travail, en premier lieu des jeunes. Les résultats obtenus en matière de lutte contre le travail des enfants sont la preuve de ce à quoi l'on peut parvenir lorsque la volonté politique est là. L'attribution du prix Nobel de la paix à M. Kailash Satyarthi, qui a dirigé la coalition internationale contre le travail des enfants et avec qui le Directeur général a eu le plaisir de partager la nouvelle lors de l'inauguration de la troisième Conférence mondiale sur le travail des enfants tenue à Brasília l'an dernier, en témoigne. C'est dans ce cadre qu'a été élaborée l'Initiative régionale pour l'abolition du travail des enfants en Amérique latine et dans les Caraïbes, un instrument innovant qui vise à répondre d'urgence aux besoins des 12,5 millions d'enfants et d'adolescents qui continuent de travailler dans cette partie du globe.
15. En dernier lieu, le Directeur général a espéré et s'est dit convaincu que des suggestions novatrices et des propositions consensuelles seront formulées dans le cadre de la réunion régionale pour promouvoir le travail décent et le développement durable.
16. *Le ministre du Travail et de la Mobilité sociale du Pérou* a déclaré que le Pérou était très honoré d'accueillir pour la troisième fois la Réunion régionale des Amériques, enceinte la plus significative consacrée au travail dans la région et espace de dialogue social par excellence sur les politiques publiques en matière d'emploi.

- 17.** Le Pérou est très différent aujourd’hui de ce qu’il était lors des deux précédentes réunions. Les avancées effectuées sur le plan démocratique au cours de ces quatorze dernières années ont eu des répercussions sociales importantes. Le récent rapport des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement indique que le Pérou est parvenu, grâce aux politiques d’inclusion mises en place, à réduire de manière inédite la pauvreté, ce qui n’aurait pas été possible sans politiques de protection sociale. Le pays a réussi à réduire de moitié l’extrême pauvreté, et l’objectif relatif à l’enseignement primaire est quasiment atteint. La mortalité infantile a aussi notablement baissé. Au cours des quatre années précédentes, 230 000 emplois ont été créés annuellement tandis que l’activité informelle reculait de 6 points durant la même période.
- 18.** L’on ne créera pas d’emplois décents sans processus d’investissements publics et privés. Le Pérou investit plus massivement dans les infrastructures de base, la construction d’écoles, les centres de santé et les voies de circulation des zones rurales.
- 19.** Le Plan national de diversification productive a un rôle important à jouer en matière d’industrialisation parce qu’il permettra d’intégrer davantage les activités économiques dans le secteur formel et d’améliorer la compétitivité. Il convient de préciser que la Commission nationale pour la diversification productive a aussi été établie.
- 20.** Le ministre péruvien du Travail et de la Mobilité sociale s’est dit certain que les discussions qui auront lieu dans le cadre de la réunion régionale montreront à quel point le développement durable est devenu important aux yeux de tous, grâce au rôle de premier plan joué par la région dans les discussions relatives aux changements climatiques et à la transition vers l’économie formelle. La formalisation ne peut plus être qu’un objectif à long terme. Nous sommes confrontés à des défis communs et nous devons aller de l’avant et comparer nos expériences pour parvenir à une vision commune.
- 21.** *Le représentant des employeurs* s’est félicité de l’occasion qui lui est donnée de participer à la présente réunion, en particulier parce qu’elle permet de réfléchir à des questions importantes telles que le développement durable et la formalisation de l’économie informelle. Cette réunion se déroule dans un climat de grande incertitude à l’échelle mondiale et à un moment où tous les pays sont confrontés à des défis colossaux, parmi lesquels la baisse de la demande et les ajustements des conditions monétaires et financières qui entravent la capacité des économies à retrouver les taux de croissance du passé. Des réformes structurelles doivent être engagées pour soutenir la croissance et la productivité, ce qui encouragera la création de structures productives diversifiées, lesquelles créeront des emplois à plus forte valeur ajoutée et de meilleure qualité et accroîtront les investissements dans les infrastructures.
- 22.** L’orateur a également souligné que la région des Amériques doit atteindre une croissance inclusive et durable au bénéfice tant des droits fondamentaux que des entreprises privées. Puisque le secteur privé est celui qui crée le plus d’emplois, il sera très important de tenir compte des politiques de croissance des entreprises et de création d’emplois telles que définies par la Conférence internationale du Travail de 2007. Parallèlement, l’expérience a montré que le renforcement de la bonne gouvernance et le soutien des entreprises et du dialogue social contribuent à la hausse des taux de croissance et permettent au secteur privé de créer des millions d’emplois.
- 23.** Le groupe des employeurs était certain que cette dix-huitième Réunion régionale des Amériques constituerait le cadre propice pour transformer le développement d’entreprises durables en objectif à atteindre. Il se saurait y avoir de travail décent sans entreprises durables.



24. *Le représentant des travailleurs* a signalé qu'aucune entreprise ne peut être viable si elle ne propose pas d'emplois décents. Si les droits des travailleurs et des travailleuses ne sont pas respectés, ni les entreprises ni les pays, et a fortiori le monde, ne peuvent être durables. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes accuse toujours les niveaux d'inégalité les plus élevés du monde, qui ne pourront être combattus que par des politiques diversifiées. Il faudrait, en particulier, développer des politiques fiscales plus équitables, respecter les droits des travailleurs, considérer le droit à la propriété comme un droit fondamental et, partant, en assurer la jouissance par tous, élaborer des politiques de formalisation du secteur informel de l'économie, d'intégration régionale, de rémunération décente, de sécurité et de santé au travail, de transition vers des «emplois verts» et décents, et veiller au plein respect de la liberté d'association et de la négociation collective. L'externalisation doit être réglementée pour faire reculer les niveaux d'informalité. Le représentant des travailleurs a insisté sur l'importance des conventions n<sup>os</sup> 87, 98, 151, 154 et 189 et de la recommandation n<sup>o</sup> 198 de l'OIT, et affirmé que le non-respect des fondamentaux explique l'absence de dialogue social en Amérique latine et dans les Caraïbes.
25. L'orateur a sollicité l'assistance technique du BIT pour renforcer les syndicats et insisté sur les multiples obstacles à l'exercice de la liberté syndicale, en particulier dans les PME. Les organisations de travailleurs, qui militent pour le respect des droits fondamentaux au travail que sont la liberté syndicale et la négociation collective, exigent que le droit de manifester librement et le droit de grève soient garantis comme faisant partie du processus de négociation collective.

## **Réception de Son Excellence M. Ollanta Humala, Président de la République du Pérou**

26. *Le Directeur général* s'est dit très honoré de recevoir Son Excellence M. Ollanta Humala, Président de la République du Pérou, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la dix-huitième Réunion régionale des Amériques.
27. Cette rencontre s'inscrit dans un contexte complexe, où le cycle économique que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier le Pérou, ont connu ces dernières années a permis de réduire les taux de pauvreté et de chômage, mais où la décélération de la croissance économique risque d'avoir des répercussions sur les marchés du travail. Il est donc urgent d'agir avec détermination pour protéger et créer les emplois dont la région a besoin et ainsi mieux lutter contre l'informalité.
28. Le Directeur général a relevé que, au cours de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Son Excellence le Président Ollanta Humala a fait part de l'attachement de son pays à un programme de développement global générateur de changement inspiré du programme de développement pour l'après-2015. Il a aussi relevé que le Président péruvien avait indiqué que le Plan national péruvien de diversification de la production est une stratégie destinée à transformer radicalement la structure économique du pays, à promouvoir l'emploi formel et à assurer la pérennité du développement et de la croissance du pays. Le gouvernement péruvien a aussi annoncé l'adoption de la stratégie de formalisation de l'économie informelle, instrument au moyen duquel il entend améliorer les conditions de travail et faire respecter la législation du travail.
29. Le Directeur général a félicité le Président Humala de ces mesures et rappelé que l'OIT prône une croissance économique fondée sur la participation, l'égalité et la justice sociales. Le gouvernement péruvien, que l'OIT remercie d'avoir organisé cette réunion régionale, peut compter sur le soutien du BIT pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

## **Discours de bienvenue du Président de la République du Pérou**

- 30.** *Le Président de la République du Pérou, M. Ollanta Humala, s'est dit très honoré d'accueillir tous les délégués à la dix-huitième Réunion régionale des Amériques de l'OIT. Ce rendez-vous montre l'attachement du Pérou aux valeurs défendues par l'OIT et à la promotion du travail décent et des droits de l'homme.*
- 31.** M. Ollanta Humala a souligné que la réunion a lieu dans une conjoncture marquée par les transformations du marché du travail qui constituent autant de défis et d'enjeux. Il est nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, que travailleurs et employeurs amorcent le processus de transformation. L'activité informelle, la discrimination, les bas salaires, la faible productivité, les risques du travail et le travail des enfants, notamment, résultent de l'inégalité et de la discrimination. Tous nos problèmes découlent de là, et il est de notre devoir d'y remédier.
- 32.** M. Ollanta Humala a indiqué que, pour promouvoir le travail décent, conformément aux principes de l'OIT, il faut réduire les inégalités, ce qui suppose de créer de nouveaux mécanismes de lutte contre l'inégalité qui produiront un nouvel équilibre mondial et des règles du jeu plus équitables pour les entreprises et les travailleurs. A cet égard, il incombe à l'Etat de rechercher le consensus afin d'améliorer la productivité et de renforcer la capacité des travailleurs.
- 33.** Le Président de la République péruvienne a remercié le Directeur général du BIT de sa venue et des efforts fournis en vue de l'élaboration de son rapport, que le gouvernement péruvien appuie quant au fond. Le travail est un droit fondamental, et l'Etat a l'obligation morale de créer les conditions propices à son exercice par les citoyens et d'assurer le respect des droits de ces derniers.
- 34.** M. Ollanta Humala a déclaré que le Pérou se situe à un tournant décisif; son produit intérieur brut a progressé et la pauvreté a, parallèlement, été réduite de moitié, la classe moyenne est plus importante et l'économie plus compétitive et plus forte. Les politiques sociales et économiques convergentes mises en place par l'actuel gouvernement ont montré que l'on peut développer l'emploi et bonifier les revenus. Selon le ministère du Travail, 793 000 emplois ont été créés, dont 534 000 dans le pays, sous l'actuel gouvernement.
- 35.** Le gouvernement péruvien a pour ambition d'améliorer l'employabilité grâce à l'éducation et de faire en sorte que la croissance ne repose pas sur une main-d'œuvre bon marché mais sur des conditions de travail dignes. L'entrée des femmes sur le marché du travail s'est aussi avérée importante.
- 36.** Le Président Humala a fait remarquer que le ministère du Travail a été chargé de fixer des bases solides pour créer des emplois décents et définir des règles du jeu claires de façon à permettre à tous les Péruviens d'avoir accès au marché du travail, en particulier les jeunes et les femmes. Pour ce faire, le gouvernement œuvre dans trois domaines: premièrement, il prend des mesures en matière de formation professionnelle afin que les nouvelles générations puissent développer leurs projets de vie et exercer un travail assorti de droits. Il a cité à titre d'exemple le programme de bourses BECA 18 qui permettra de former plus de 30 000 jeunes vivant dans des zones défavorisées du pays. En deuxième lieu, le gouvernement s'efforce de promouvoir l'emploi, ce à quoi le secteur privé a favorablement réagi. Tout récemment, le Pérou a approuvé la stratégie de formalisation de l'économie qui vise à améliorer la productivité et à assurer un meilleur respect des normes relatives au secteur structuré. Troisièmement, le gouvernement s'emploie à améliorer les services publics de l'emploi, de façon à ce que tous les programmes en faveur des jeunes soient mis

en œuvre par un guichet unique et puissent, ainsi, guider et soutenir l'insertion dans le marché de l'emploi.

37. M. Ollanta Humala a indiqué, en dernier lieu, que son pays s'est engagé à continuer de lutter contre le travail des enfants, qui touche 1,5 million d'enfants et d'adolescents, moyennant la Stratégie nationale pour l'élimination du travail des enfants d'ici à 2021, année qui coïncidera avec le bicentenaire de l'indépendance du Pérou. Parallèlement, le pays s'efforce d'améliorer les conditions de travail des employés de maison, secteur qui emploie près de 500 000 personnes, dont plus de 93 pour cent de femmes. Un plan d'action pour la mise en œuvre des droits des travailleurs et travailleuses domestiques a été adopté, conformément à la convention (n° 189) de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011.
38. Le Président Humala a affirmé, pour conclure, que le gouvernement péruvien s'emploie à garantir que tous les Péruviens peuvent réaliser leur projet de vie, être intégrés à la société et protégés contre différents risques sociaux.

## Examen du rapport du Directeur général

### Présentation du rapport

39. *Le Directeur général du Bureau international du Travail a présenté son rapport intitulé Les Amériques face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle: plein emploi productif et travail décent et invité les participants à s'interroger sur les raisons pour lesquelles la croissance enregistrée par les pays de la région a permis de faire reculer le chômage et de réduire la pauvreté, mais pourquoi le versement de salaires et de revenus n'a pas eu d'effet positif sur la redistribution des richesses.*
40. Le Directeur général a signalé que le principal défi que l'Amérique latine et les Caraïbes doivent relever est d'avancer sur la voie du développement durable de la croissance et de l'inclusion sociale. Le développement suppose une intégration économique régionale plus forte, laquelle peut constituer un outil stratégique d'ouverture de nouveaux marchés, d'identification de nouvelles niches d'intégration dans l'économie mondiale et de transition vers un type de développement durable basé sur l'économie réelle.
41. Un autre défi pour la région est de parvenir à créer des emplois car, sans accélération de la croissance économique et création d'emplois, le chômage pourrait repartir à la hausse. La région devra créer plus de 43 millions d'emplois au cours des dix prochaines années pour donner un emploi aux nouveaux arrivants sur le marché du travail.
42. Le Directeur général a considéré que la persistance du secteur informel est un obstacle majeur pour la région, qui est liée à l'inégalité et à la faible productivité résultant de l'asymétrie des structures productives. A cet égard, il a cité le *Rapport sur le travail dans le monde 2013* de l'OIT qui indique que la majorité des personnes vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté en Amérique latine sont en situation de vulnérabilité, dont un grand nombre travaillent dans l'économie informelle.
43. Le Directeur général a également signalé le rôle important que l'Etat peut jouer pour minorer les effets de la crise et relancer l'économie grâce à l'adoption de mesures anticonjoncturelles et de politiques actives du marché du travail, au renforcement des institutions du travail, aux investissements dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et dans les programmes de protection sociale, comme les programmes d'allocations soumises à conditions.

44. Dans ce rapport, l'OIT souligne que des progrès sont nécessaires dans quatre domaines pour réaliser une croissance inclusive basée sur le travail décent. Il est préconisé de prendre les mesures suivantes: 1) réaliser des programmes actifs d'emploi productif qui intègrent les secteurs les moins productifs à ceux qui le sont davantage; 2) mettre en œuvre des politiques industrielles et de développement des entreprises; 3) améliorer la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle pour potentialiser les compétences des travailleurs; 4) promouvoir le respect des principes et droits fondamentaux au travail, y compris de la liberté d'association et de la négociation collective.
45. Le Directeur général a indiqué que l'informalité est à l'emploi ce que l'inégalité est à la société et que la première contribue à perpétuer la seconde. L'informalité se traduit par une faible productivité de la main-d'œuvre dans différents secteurs, a fortiori ceux qui concentrent une part élevée des emplois.
46. Le concept du socle de protection sociale a un rôle essentiel à jouer dans la transition vers une formalisation de l'économie informelle: il est impératif d'étendre à tous les garanties de sécurité sociale, d'appliquer des normes plus élevées en matière de sécurité sociale et de renforcer la capacité des microentreprises et des PME à créer des emplois dans l'économie formelle et à accéder aux chaînes de production durables. Enfin, le Directeur général a insisté sur la nécessité d'établir un dialogue social dynamique pour consolider la stratégie de développement durable axée sur une croissance inclusive, ce qui suppose des organisations d'employeurs et de travailleurs mais aussi des ministères du travail solides et consolidés. Les Etats pourront compter sur le soutien du BIT pour les aider à promouvoir de façon efficiente et efficace le travail décent.
47. *M<sup>me</sup> Elizabeth Tinoco, directrice du Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes*, a signalé que l'Agenda du travail décent est mis en œuvre de façon consolidée dans la région, comme en témoigne l'inclusion de cette thématique dans les débats, déclarations, plans d'action des Conférences interaméricaines des ministres du Travail de l'Organisation des Etats américains (OEA), et même dans les programmes de travail menés par d'autres agences internationales à l'échelle régionale. L'inclusion de la question de l'emploi décent et productif dans les plans nationaux de développement, les nombreux programmes par pays de promotion du travail décent, les agendas pour l'emploi et le travail décent, tels que celui du Brésil, la multiplicité des plans, programmes et politiques de promotion du travail décent aux niveaux national, provincial et municipal confirment le rang de priorité que les Etats accordent à cette question.
48. C'est précisément pour cette raison qu'il faut que le Bureau fasse preuve de davantage d'efficacité dans sa prestation de services. La stratégie qui permet à celui-ci de calquer ses priorités sur celles établies par les mandats de l'OIT dans les conclusions conjointes adoptées en 2010 à Santiago du Chili lui permet d'être performant. La promotion des droits fondamentaux au travail, en particulier la liberté d'association et la négociation collective, le développement d'entreprises durables et le renforcement de l'administration du travail sont des priorités du Bureau.
49. La directrice du bureau régional a jugé primordial de continuer à soutenir les mesures de sensibilisation et de formation non seulement parce les défis demeurent importants, mais aussi parce qu'il faut promouvoir davantage la négociation collective dans le secteur public et renforcer ainsi la mise en œuvre de la convention n° 151. Elle a appelé au renforcement et à la généralisation de processus innovants tels que les mécanismes nationaux de prévention et de règlement des conflits relatifs à la liberté d'association et à la négociation collective.
50. Par ailleurs, il faut tenir compte de considérations plus générales concernant les entreprises, et notamment créer un environnement propice à l'essor d'entreprises durables. L'application de méthodologies et la réalisation d'études sur les moyens d'améliorer les

conditions de travail, la productivité et la formation des travailleurs attestent des progrès effectués au niveau régional.

51. L'OIT a contribué au renforcement de l'administration du travail en Amérique latine et dans les Caraïbes en soutenant la création et la consolidation de nouveaux ministères (au Paraguay et en Colombie) et le renforcement des services de l'emploi et de l'inspection du travail. Des avancées notables ont été enregistrées, comme l'inclusion des droits fondamentaux dans l'administration du travail et la mise en place de dispositifs pour détecter et prévenir le travail des enfants et le travail forcé.
52. Malgré ces améliorations, des obstacles subsistent en vue de la réalisation des trois grandes priorités des mandants, qui sont tous liés au fait que près de la moitié des travailleurs exercent une activité dans l'économie informelle. Cela affecte à la fois les entreprises, l'exercice des droits du travail et les capacités de l'administration du travail. Pour y remédier, il faut mettre au point de façon conjointe une stratégie propice à la coordination et à l'intégration. Le lancement en juin 2013 du Programme pour la promotion de la formalisation en Amérique latine et aux Caraïbes (FORLAC) a permis de recueillir des informations et des données sur les politiques mises en œuvre par plusieurs pays de la région et d'apporter une assistance technique à ceux qui en avaient besoin. Le renforcement de ce programme est l'une des priorités du Bureau, de même que son engagement en faveur du dialogue et du renforcement des partenaires sociaux.

## Discussion du rapport du Directeur général

53. *Un délégué des employeurs de Colombie* a, à l'instar du Directeur général, considéré que la croissance économique est une condition nécessaire mais pas suffisante pour parvenir au développement inclusif du travail décent et que l'on ne peut pas créer d'emplois décents sans entreprises durables. Par conséquent, les politiques sociales et d'emploi doivent être étayées par des mesures économiques de nature à rassurer les agents économiques et à encourager les investissements dans le secteur productif, tant au niveau national qu'international.
54. L'orateur a indiqué qu'il aurait souhaité que le rapport du Directeur général donne des exemples de mesures microéconomiques et macroéconomiques propres à encourager le développement du tissu des entreprises et de politiques publiques favorables à la création d'entreprises durables et reposant sur un partenariat entre les ministères du Travail et ceux de la Finance, de l'Economie et de la Planification.
55. Enfin, l'orateur a appelé l'attention sur le concept de «formalisation précaire», qui est nouveau pour les entreprises, et demandé qu'il soit explicité ou supprimé.
56. *Une déléguée des travailleurs du Chili* a indiqué partager le point de vue du Directeur général sur l'analyse des facteurs qui expliquent le ralentissement des économies de la région et l'importance de fonder le développement sur la diversification productive et l'intégration régionale des marchés. Elle a en outre souligné que l'augmentation des emplois précaires due à la hausse des différentes formes de sous-traitance contribue de façon notable à l'aggravation des inégalités et à la persistance de phénomènes extrêmes tels que le travail des enfants et le travail forcé.
57. L'oratrice a estimé que les propositions relatives à la création d'emplois décents doivent combiner un ensemble cohérent de politiques et mesures macroéconomiques, industrielles, budgétaires, monétaires et de taux de change pour encourager de façon adéquate les investissements, améliorer la protection et la sécurité sociales et élargir l'accès à une éducation de base de qualité. Elle a également suggéré de réformer la législation du travail pour permettre aux travailleurs salariés et non salariés de s'organiser et de participer à la négociation collective. Enfin, elle a souligné la nécessité d'alléger les normes régissant

l'enregistrement des syndicats et de veiller à ce que les travailleurs en sous-traitance puissent s'organiser et procéder à des négociations collectives.

- 58.** *Le ministre du Travail de l'Argentine* a mis l'accent sur les informations communiquées par le Directeur général dans son rapport selon lesquelles la croissance très faible, voire nulle, enregistrée par les pays de la région suite à la crise financière de 2008 a affecté les perspectives de développement durable et provoqué une crise de l'emploi, puisque 200 millions d'habitants de la région sont sans travail; cela a eu d'autres effets délétères sur le marché du travail, comme l'informalité, le chômage des jeunes, un creusement des inégalités hommes-femmes, et aggravé la situation des groupes vulnérables.
- 59.** Les défis tracés par le Directeur général dans son rapport peuvent se résumer en une seule question: «Comment continuer à combler les lacunes et à renforcer les droits de l'homme et les droits sociaux et du travail avec des taux de croissance plus faibles?». Un moyen d'y parvenir pourrait être d'articuler et de développer de façon cohérente les politiques macroéconomiques, en particulier les politiques salariales, éducatives, industrielles et sociales, pour atteindre une plus grande égalité et, par voie de conséquence, une croissance plus durable et plus stable; de lutter contre le travail informel; de renforcer les institutions du travail pour assurer le respect des normes et des droits du travail et garantir le travail décent; d'améliorer l'insertion des jeunes dans la vie sociale et professionnelle; et de réduire les inégalités entre les sexes dans le marché du travail.
- 60.** *La ministre du Travail et ministre de la Condition féminine du Canada* a indiqué que le gouvernement canadien souhaitait participer à la réunion régionale pour deux raisons principales, d'une part, pour stimuler les opportunités économiques en Amérique latine et, d'autre part, pour améliorer les liens institutionnels et les relations entre les gouvernements de la région. Elle a souligné que le Canada n'avait pas pâti des effets de la récession, contrairement à d'autres pays développés, parce que les politiques macroéconomiques, fiscales et sociales mises en place ont permis de maintenir le taux d'emploi, de respecter les normes internationales du travail et de créer des emplois décents.
- 61.** En sa qualité de ministre de la Condition féminine, l'oratrice a souligné que les femmes participent davantage au marché régional du travail et que le ministère qu'elle dirige a financé à hauteur de 20 millions de dollars canadiens la création de petites et microentreprises durables dirigées par des femmes. Les pays de la région pourraient s'inspirer de cet exemple de bonne pratique et d'autres pour atteindre l'objectif d'inclusion sociale et de création d'emplois décents.
- 62.** *Un délégué des travailleurs de l'Argentine* a fait remarquer que le mouvement syndical dans les Amériques considère que le programme de développement durable doit appréhender la notion de développement durable sous toutes ses dimensions, c'est-à-dire ses dimensions politique, environnementale et sociale, et pas uniquement économique. Cela permettrait de créer des conditions favorables aux entreprises, mais serait aussi propice à la sécurité juridique des travailleurs et à l'exercice d'une démocratie véritable, à même de créer des organes de dialogue social, des organismes consultatifs et d'élaborer des politiques publiques.
- 63.** L'orateur a souligné que, dans son rapport, le Directeur général fait du dialogue social effectif un élément clé de la stratégie de développement du travail décent parce que le dialogue social permettra de relever les défis qui subsistent, comme le chômage des jeunes et des femmes, la hausse des salaires, l'élargissement de la protection sociale et la croissance insuffisante de l'emploi formel. Il a souligné que la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, pourrait jeter les bases du consensus nécessaire au respect d'une des dimensions du travail décent et indiqué que le contexte social, politique et économique actuel se prête au renforcement du cadre normatif en vigueur,

comme cela a été le cas pour les socles de protection sociale, en établissant un niveau minimal de dialogue social et d'emploi et en réaffirmant l'obligation contraignante des mandants de respecter strictement l'approche fondée sur les droits.

- 64.** *Un délégué suppléant des employeurs du Pérou* a indiqué que les bons résultats économiques enregistrés par le Pérou au cours des deux dernières décennies sont le fruit des réformes structurelles mises en œuvre depuis les années quatre-vingt-dix, lesquelles avaient été soutenues par la gestion macroéconomique, l'adoption d'une législation réaliste, la fixation de règles budgétaires claires et l'ouverture économique, notamment. Il a cependant fait remarquer que l'absence de cadre du travail moderne ralentit la croissance et provoque, de ce fait, une hausse des coûts du travail qui empêche les entreprises d'investir et d'intégrer les marchés internationaux en vertu des accords de libre-échange, au détriment des mesures d'éducation et au bénéfice de l'activité informelle.
- 65.** L'orateur a estimé que l'importance du secteur informel péruvien s'explique par des lois et des politiques inadaptées, en particulier le coût élevé de la formalisation, la réglementation inadaptée qui pénalise la croissance et la productivité au lieu de les récompenser, un système complexe de mise en conformité, un système fiscal axé sur le recouvrement qui ne favorise pas le développement des entreprises, et la présence de multiples organismes de contrôle fiscal qui incitent les actifs à se tourner vers le secteur informel.
- 66.** Pour remédier à cette situation, le délégué suppléant des employeurs a jugé déterminant de moderniser la législation du travail et de faire de l'OIT la clé de voûte des efforts de sensibilisation à l'équilibre indispensable qu'il convient d'établir entre les droits des travailleurs et la viabilité des entreprises. Pour améliorer la compétitivité et la productivité, il a suggéré de faciliter la création et le développement des entreprises, ce qui permettra d'améliorer le climat des affaires et de mieux préparer les actifs au monde du travail.
- 67.** *Le ministre du Travail de l'Etat plurinational de Bolivie* a donné un aperçu positif de la situation dans son pays: un taux de croissance de 5 pour cent par an (au-dessus de la moyenne régionale), une diminution de la pauvreté, qui est passée de 28 pour cent en 2006 à 18,8 pour cent en 2013, une extension de la couverture de la sécurité sociale de 26 pour cent et un faible niveau de chômage urbain (3,2 pour cent). Les défis actuels concernent la formalisation de l'économie informelle.
- 68.** *Le délégué gouvernemental du Brésil* s'est félicité de la consolidation du travail décent en Amérique latine et dans les Caraïbes et de la diminution de la pauvreté. Les salaires minima ont été augmentés, en particulier ceux des femmes et des travailleurs de l'économie formelle. Il a indiqué qu'une collaboration entre l'OIT et les pays permettrait d'atteindre l'objectif du plein emploi décent et productif. Il a soutenu les efforts déployés par l'OIT pour faire en sorte que la situation internationale n'entame pas la capacité des Amériques à favoriser une plus grande inclusion sociale, basée sur l'emploi de qualité et le travail décent. Il a fait part de la satisfaction du gouvernement brésilien eu égard à la déclaration sur l'initiative «América Latina y el Caribe Libre del Trabajo Infantil» (Eradication du travail des enfants en Amérique latine et dans les Caraïbes) qui a été approuvée à la réunion, et s'est déclaré favorable à la création d'un forum sur les questions sociales et liées au travail dans le cadre de la CELAC.
- 69.** *La déléguée travailleuse d'El Salvador* a souligné l'existence du droit de grève des travailleurs et a déploré que 7 pour cent seulement des travailleurs de son pays soient syndicalisés. Elle a mis en exergue les efforts fournis par le gouvernement pour modifier cette tendance ainsi que la nécessité de développer et renforcer un mouvement syndical authentique. Elle a indiqué que le manque de conventions collectives constitue la préoccupation principale et a demandé qu'une réforme budgétaire soit menée pour améliorer la redistribution des richesses.

- 70.** *Un délégué employeur du Mexique* a noté que l'augmentation de la productivité nécessite l'existence d'entreprises durables et formelles qui offrent des emplois décents. La productivité allant de pair avec la compétitivité, il est nécessaire d'avoir accès aux technologies de l'information et de disposer d'une main-d'œuvre suffisante, formée et qualifiée. L'orateur s'est déclaré favorable à ce que les établissements d'enseignement secondaire, les centres de formation et les entreprises travaillent ensemble pour garantir l'employabilité des jeunes. Il faut de nouvelles entreprises pour accélérer la croissance, ainsi que des primes à l'innovation et un système fiscal plus équitable et simple à mettre en œuvre. Pour finir, l'orateur a reconnu l'importance du dialogue social comme moyen de favoriser la confiance et il a sollicité l'appui de l'OIT cet égard.
- 71.** *Une déléguée travailleuse du Canada* a déclaré que les inégalités ainsi que les restrictions à la négociation collective et à la syndicalisation ont augmenté dans son pays, surtout parce que les travailleurs sont tenus d'effectuer un plus grand nombre d'heures. Cela résulte d'une perte de confiance et d'un affaiblissement du dialogue social. L'oratrice a prié instamment les délégués de consulter la section III de la Déclaration de Philadelphie, qui contient un appel lié au travail décent et à l'informalité. Elle a souligné l'importance de la Plate-forme de développement pour les Amériques comme moyen d'action. Pour finir, elle a appelé à un dialogue ouvert et respectueux, et a déploré les atteintes au droit de grève et l'affaiblissement du système de contrôle de l'OIT.
- 72.** *Un délégué suppléant employeur du Brésil* a insisté sur l'importance de la productivité et du dialogue social comme moyens de concrétiser le travail décent. Il a demandé instamment que les conditions nécessaires à la création d'un environnement favorable aux entreprises et aux travailleurs soient instaurées. Il a indiqué qu'il était fondamental d'analyser la question des coûts de production, qui ont fortement augmenté au Brésil ces dernières années tandis que la productivité des travailleurs est restée faible par rapport au niveau observé dans d'autres pays. Cela témoigne de l'importance de l'éducation et de la formation professionnelle. L'orateur s'est rallié à l'opinion du Directeur général selon laquelle il est temps d'instaurer des conditions propices à la croissance économique et à la création d'emplois, ce qui ne pourra être fait que dans un climat de confiance, par un dialogue constructif orienté vers le consensus.
- 73.** *Un délégué travailleur du Guatemala* a insisté sur le fait que le développement durable et le travail décent doivent être les objectifs principaux. Il a décrit la situation au Guatemala, caractérisée par des cas de non-respect de la législation du travail, des dénonciations et des menaces, voire des actes de violence à l'encontre des dirigeants syndicaux. En 2013, le gouvernement du Guatemala s'est engagé, auprès de l'OIT et des Etats-Unis, à tenir une feuille de route comprenant des mesures visant à améliorer cette situation, mais très peu de progrès ont été faits. De la même façon, le gouvernement est convenu avec les Etats-Unis d'un plan d'action destiné à améliorer l'application de la législation du travail dans le pays, mais ce plan n'a pas été mis en œuvre. Par conséquent, les travailleurs guatémaltèques demandent à l'OIT de créer une commission chargée d'examiner les problèmes liés à la violation de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Les chiffres du ministère du Travail indiquent des taux élevés de non-respect du salaire minimum. L'orateur a rappelé que la réduction du salaire minimum porte atteinte aux droits des travailleurs et il a insisté sur la nécessité de mettre en place la commission. Dans la situation actuelle, les travailleurs réclament le droit à la vie, à la liberté d'organisation et à la négociation collective.
- 74.** *Un délégué travailleur du Mexique* a souscrit à l'analyse du Directeur général concernant l'informalité. Il a indiqué que la moitié de la population active travaille dans le secteur de l'économie informelle, dans de mauvaises conditions et une grande vulnérabilité. Il a déclaré que l'informalité subventionne l'activité formelle dans une partie de la chaîne de production, par le biais de l'externalisation et de la sous-traitance. Les stratégies de formalisation doivent prendre en compte ces facteurs ainsi que les raisons qui poussent les



travailleurs à exercer un emploi informel. L'orateur s'est rallié à l'opinion du Directeur général selon laquelle la croissance à elle seule ne réduira pas l'informalité, car la croissance peut être basée sur des salaires précaires. Il a approuvé ce qui est dit dans le rapport s'agissant de la nécessité d'améliorer les systèmes d'information de sorte à disposer de statistiques qui facilitent l'élaboration de politiques de formalisation adaptées. Le monde syndical joue un rôle important pour ce qui est d'assurer un équilibre des facteurs sur la voie de la formalisation.

75. *Une déléguée travailleuse du Guyana* a convenu que les pays doivent mettre en œuvre des stratégies de création d'emplois; cependant, elle a demandé que le problème du chômage et de ses conséquences sur la qualité de vie des individus ne soit pas passé sous silence. Cela demeure un problème majeur dans la région, en particulier pour les jeunes. Elle a préconisé de confier un rôle central aux jeunes, afin qu'ils ne soient pas seulement des bénéficiaires des politiques actives mais des acteurs des débats relatifs au travail décent. Il convient de mettre en place les conditions nécessaires pour donner des possibilités de formation aux jeunes, les encourager à créer des entreprises durables et leur permettre de se reconverter, faciliter l'accès au financement des jeunes entrepreneurs, et améliorer les systèmes d'enseignement et de formation technique et professionnelle ainsi que les systèmes de tutorat. L'oratrice a indiqué que la société doit, par tous les moyens, aider les jeunes à trouver un travail décent.
76. *Un délégué travailleur de l'Uruguay* a fait observer que le développement est indissociable de la démocratie. L'expérience de l'Uruguay en matière sociale et dans le domaine du travail au cours de la dernière décennie est une contribution inestimable à cette discussion. Un ensemble d'initiatives législatives et politiques ont été menées dans le pays, qui ont considérablement favorisé la croissance économique ainsi que le développement et le travail décent, notamment la loi sur la protection de la liberté syndicale, les politiques anticycliques et les politiques inclusives. L'orateur a souligné que le développement de l'Uruguay s'est accompagné d'un renforcement des instances de dialogue social, ce qui s'est traduit par une forte augmentation de la syndicalisation, dont le taux s'élève actuellement à 35 pour cent de la population active totale. Ces mesures ont permis le renforcement d'un marché intérieur sur lequel les travailleurs, titulaires d'un emploi décent, contribuent à stimuler la demande globale. L'orateur a insisté sur le fait que la meilleure façon de créer des entreprises durables consiste à leur assurer des débouchés sur le marché intérieur. Il a aussi noté que la notion de «productivité» peut être interprétée de différentes façons et qu'il serait important d'en harmoniser la définition.
77. *Le représentant d'IndustriALL Global Union* a félicité le Directeur général pour son rapport et a indiqué que trois thèmes méritent d'être analysés plus en détail, à savoir le travail précaire, la liberté syndicale et le creusement des inégalités. Il a souligné l'importance de la négociation collective comme instrument permettant de faire progresser le travail décent. Il a mis en garde contre l'existence d'un système à deux vitesses s'agissant des droits au travail dans les zones franches, de l'expansion des entreprises multinationales et de l'importance croissante des processus d'externalisation. Il a noté que la région doit progresser vers la négociation collective au niveau sectoriel et il a explicitement sollicité l'appui technique du BIT à cet égard. Enfin, il a demandé la conclusion d'un pacte mondial contre la précarité du travail.
78. *Le représentant de l'Internationale des services publics (ISP)* a noté que la région est très hétérogène, ce qui se traduit par des conditions de travail variables d'un pays à l'autre. Il a recommandé de promouvoir la négociation collective dans le secteur public. Par ailleurs, il a indiqué que les gouvernements ont créé de nouvelles catégories de travailleurs publics informels qu'ils privent de certains droits et d'un accès à la sécurité sociale. Il est nécessaire d'intensifier les stratégies qui visent à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, et surtout à améliorer l'accès des jeunes à l'emploi de qualité. En outre, il convient de fournir tous les efforts possibles pour combler les inégalités entre hommes et femmes.

- 79.** *Le représentant de la Confédération des travailleuses et travailleurs des universités des Amériques (CONTUA)* a indiqué que, même si la région affiche un niveau satisfaisant de ratification des conventions relatives à la liberté syndicale et la négociation collective, en pratique, de nombreux pays restreignent la liberté syndicale ou ne l'acceptent pas. Il a donc demandé à l'OIT de s'assurer du respect de ces principes et droits. Des actes de violence concrets à l'encontre de dirigeants syndicaux ont été recensés. L'orateur a souligné qu'au Panama les syndicats n'ont pas de statut juridique dans le secteur public. Il est important d'accroître le respect des droits au travail dans le secteur public et les universités. Pour conclure, l'orateur a indiqué que, dans la région, le droit de grève a été obtenu dans de grandes souffrances par les travailleurs.
- 80.** *Le ministre du Travail du Paraguay* a félicité le Directeur général pour son rapport et a souligné que le ministère du Travail du Paraguay, récemment créé, participe pour la première fois à cette Réunion régionale des Amériques. Il a mis en relief l'appui efficace fourni par le BIT pour la création et le renforcement des services d'emploi tels que les services d'intermédiation, la sécurité sociale et la mise en œuvre de politiques sociales actives de création d'emplois, ainsi que l'engagement tripartite pris en faveur de la mise en œuvre d'un programme par pays de promotion du travail décent. Pour conclure, il a souligné l'importance de la coopération technique internationale et l'échange d'expériences comme stratégie de renforcement des politiques au niveau national.
- 81.** *Le ministre du Travail, du Développement technologique et de l'Environnement du Suriname* a mis en lumière les progrès accomplis par son pays, dont les procès-verbaux sur le salaire minimum, le régime national d'assurance-maladie et la sécurité sociale qui, en 2015, obtiendront le statut de loi. Il a aussi souligné que le pays est sur le point de conclure, avec l'appui du BIT, un programme par pays de promotion du travail décent, dont la mise en œuvre débutera immédiatement après la Réunion régionale des Amériques. Enfin, il a partagé l'avis du Directeur général sur l'importance de traiter la question de l'informalité par des lois spécifiques en matière de travail.
- 82.** *Le ministre du Travail du Costa Rica* a salué la démarche adoptée par le Directeur général dans son rapport pour analyser la problématique du travail décent, les obstacles et les défis recensés. Il a partagé le point de vue selon lequel il convient de placer l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales, ce que réalise déjà le gouvernement actuel de son pays au travers de la Stratégie nationale de développement productif – stratégie qui sera renforcée par la signature d'un partenariat public-privé. Pour finir, il a souligné que cette stratégie est conforme aux principes de l'OIT et il a sollicité l'appui technique de l'Organisation pour atteindre dans les meilleurs délais les cibles fixées en matière de travail décent.
- 83.** *La ministre du Travail de la Barbade* a salué le fait que le Directeur général a placé l'informalité au cœur de la discussion sur les causes du ralentissement de la croissance économique de la région et elle a mis en exergue la proposition de politiques actives du marché du travail. Elle a fait savoir que la Barbade a créé un fonds pour la formation des chômeurs, dans l'optique d'augmenter l'employabilité et la création d'emplois à l'avenir. En conclusion, elle a souligné l'importance de disposer d'un système d'information sur le marché du travail (LMIS) comme outil d'amélioration des diagnostics et de l'élaboration des politiques du travail.
- 84.** *Le ministre du Travail de la Colombie* a mis en relief la contribution de l'OIT à la reconnaissance des droits des travailleurs du secteur public et à la promotion du tripartisme. En Colombie, cela a permis de réaliser d'importants progrès dans des domaines tels que le travail des enfants dans les communautés vulnérables, la sécurité et la santé au travail, et les négociations entre l'Etat et les petites et moyennes entreprises, autant d'éléments qui ont favorisé la baisse du chômage. L'oratrice a également souligné l'expérience de la Commission spéciale de traitement des conflits déferés à l'OIT (CETCOIT) comme moyen de règlement des conflits et elle a indiqué que le pays

progresses sur les plans de la résolution du conflit armé, la réduction de la violence antisyndicale, l'amélioration de l'insertion professionnelle des femmes dans les zones rurales, et le renforcement des qualifications et compétences des jeunes en vue d'une insertion professionnelle conforme aux principes du travail décent. L'oratrice a demandé l'assistance de l'OIT et des gouvernements de la région pour relever ces défis.

- 85.** *La vice-ministre du Travail et de la Sécurité sociale de Cuba* a souligné l'importance d'axer les politiques économiques et les politiques du travail sur les travailleurs et leurs familles. Par ailleurs, elle a mis en lumière les efforts déployés par la CELAC, authentique organisation d'intégration régionale, aux fins de la mise en œuvre du plan d'action de son deuxième sommet tenu à La Havane, qui traite de thèmes relatifs au travail et à la sécurité sociale. Elle a rappelé qu'il est important de faire progresser la formalisation au travers de politiques, lois, programmes et actions concrètes qui permettront aux travailleurs de bénéficier de conditions de travail justes, d'un accès à la formation professionnelle, du droit d'association et d'une protection sociale. Elle a mis en exergue les progrès réalisés par Cuba en la matière et a expliqué le processus de négociation collective mené dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Code du travail, qui ratifie et étend les droits obtenus. Elle a dénoncé le blocus économique, financier et commercial imposé par le gouvernement des Etats-Unis aux travailleurs et au peuple cubains.
- 86.** *Le vice-ministre chargé des droits et des relations du travail de la République bolivarienne du Venezuela* a souscrit au diagnostic formulé par le Directeur général concernant la nécessité de se concentrer sur le chômage, l'informalité, et la situation des femmes et des jeunes sur le marché du travail et face au travail précaire. Il a remis en question l'idée selon laquelle les grandes entreprises sont les créatrices d'emplois formels conformes aux principes du travail décent, dans la mesure où il est prouvé que le travail précaire existe dans ce type d'entreprises. Il a demandé que soient abordés sans délai l'augmentation de la sous-traitance et l'externalisation de l'emploi qui produisent, selon ses termes, des travailleurs de première et seconde classes. Enfin, il a indiqué qu'en mai 2015 la prohibition de l'externalisation de l'emploi entrera en vigueur en République bolivarienne du Venezuela.
- 87.** *Le délégué travailleur de la Colombie* a fait savoir qu'il partage la préoccupation du Directeur général concernant l'élaboration de politiques visant à matérialiser un agenda du travail, en particulier en Colombie où les relations professionnelles sont rarement stables et assorties d'une sécurité sociale et d'autres prestations sociales. Il a demandé instamment le respect total des droits de la classe ouvrière, en vue de faire progresser l'Agenda du travail décent. Il a reconnu que la Colombie a réalisé des avancées en matière de respect des droits de l'homme, de la liberté syndicale et de la négociation collective, mais il a précisé qu'il subsiste, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, des conduites antisyndicales auxquelles il est urgent de mettre un terme si l'on veut renforcer l'exercice de la liberté syndicale.
- 88.** *Le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale du Guatemala* a déclaré que l'action de l'OIT au regard de ses responsabilités d'étude, de réflexion, de coopération et d'intervention a été opportune et adéquate dans le contexte actuel de la région. Par ailleurs, il a donné des informations sur la nouvelle politique de travail et de prévoyance sociale de son pays, qui tente d'orienter les institutions du ministère vers le respect de la législation du travail et la création de conditions garantissant un exercice pacifique de la liberté d'association et de la négociation collective. Pour conclure, il a mis en relief le Programme d'inspections du travail ciblées mentionné dans le rapport du Directeur général, qui relève d'une stratégie globale visant à protéger les droits au travail.
- 89.** *Le ministre du Travail et du Développement social du Panama* a partagé le point de vue du Directeur général selon lequel il faut relever le défi de la formalisation pour parvenir à une croissance inclusive, synonyme sur le long terme d'inclusion sociale, d'égalité et de viabilité. Il a souligné que le gouvernement du Panama a aligné sa nouvelle politique

publique de l'emploi sur les principes défendus par l'OIT, et il a demandé l'appui permanent de l'Organisation pour combler les écarts entre demande et offre de main-d'œuvre et augmenter la productivité, grâce à une formation technique pertinente et de qualité. En conclusion, il a indiqué que l'élaboration de politiques actives du marché du travail nécessite une action coordonnée et organisée au niveau intersectoriel, faisant intervenir le secteur privé.

- 90.** *La déléguée travailleuse de la République dominicaine* a exprimé sa préoccupation face à certaines méthodes de l'OIT qui ne respectent pas pleinement les principes consistant à promouvoir le travail décent et le dialogue social et à accroître la productivité de manière concertée. Plus particulièrement, elle a fait référence à la méthodologie SIMAPRO qui, tout en étant un bon outil technique, présente des problèmes de mise en œuvre, car elle a été appliquée dans des entreprises qui n'ont pas de syndicats, même si elles se basent sur des accords bipartites ou tripartites. L'oratrice a appelé l'OIT à utiliser ses outils techniques en plaçant davantage l'accent sur le tripartisme, sans exclusion, et en s'efforçant d'améliorer le système de relations professionnelles modernes.
- 91.** *Le ministre du Travail de la Trinité-et-Tobago* a dit qu'il partageait l'avis du Directeur général selon lequel il est nécessaire d'axer le développement sur le travail, plus particulièrement la quantité et la qualité des emplois. Il a souligné l'incidence que l'échange de bonnes pratiques, les modèles de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, et l'appui technique fourni par l'OIT et les gouvernements de la région ont eue sur les avancées de la région en matière de travail décent. Il a également souligné l'importance de changer de point de vue pour aborder ces défis, en passant d'une approche nationale à une approche régionale, inclusive, qui rendrait viable l'application de politiques cohérentes visant à créer des mécanismes de promotion du travail décent.
- 92.** *Une déléguée travailleuse de Cuba* a indiqué qu'elle soutient les actions du bureau régional de l'OIT en faveur de la migration équitable ainsi que de l'élimination du travail forcé et de toute forme d'atteinte aux droits des travailleurs à exercer un emploi digne, mais qu'il est nécessaire de démocratiser les mécanismes de fonctionnement de l'OIT afin qu'elle soit une institution véritablement plurielle et représentative de tous les courants. Par ailleurs, elle a indiqué que, dans son pays, de nouvelles formes d'emplois non étatiques ont été créées avec de bons résultats, ce qui a permis aux syndicats de différents secteurs de compter de nouveaux membres. Elle a également déclaré que le Code du travail a été révisé et modifié par le truchement d'un processus de consultations et d'échanges mené sur tous les lieux de travail et dans toutes les universités et communautés, ce qui a abouti à un nouveau code dont la mise en œuvre a déjà débuté.
- 93.** *Un délégué travailleur des Etats-Unis* a indiqué que le rapport aborde la question de l'augmentation des inégalités aux Etats-Unis et au Canada, mais qu'il n'avance pas dans l'identification des causes de ces inégalités. Le rapport soulève un débat sur le plein emploi et le travail décent dans le contexte de la crise financière, mais il n'analyse pas l'échec du gouvernement des Etats-Unis à réglementer les marchés ou à procéder à des changements effectifs pour placer le travail décent au cœur de sa politique de reprise économique. Le rapport indique la nécessité d'augmenter la productivité en Amérique latine, mais ne tient pas suffisamment compte de l'expérience des travailleurs des Etats-Unis et d'autres pays selon laquelle la prospérité résultant des gains de productivité n'a pas bénéficié aux travailleurs et aux communautés. L'orateur a estimé qu'il faut procéder à des analyses plus complètes de la relation Nord-Sud, en prenant en compte différents éléments tels que l'incidence des accords commerciaux sur le développement durable et l'efficacité de l'adoption des conventions de l'OIT lorsque les mécanismes de vérification de leur application sont faibles. Enfin, l'orateur a estimé qu'il conviendrait d'analyser les conséquences régionales du fonctionnement du système juridique des Etats-Unis dans le cas des «fonds vautours», en particulier leurs investissements sur la dette souveraine de la

République argentine et d'autres pays, et la situation problématique des migrants, aussi bien en Amérique centrale qu'aux Etats-Unis.

94. *Une déléguée employeuse de la République bolivarienne du Venezuela* a souligné l'approche adoptée par le Directeur général dans son rapport, tournée vers la promotion de l'emploi productif et du travail décent, et basée sur la durabilité des entreprises, deux éléments interdépendants et indispensables à la stimulation de la croissance économique et à la diminution des niveaux de pauvreté. Elle a cependant attiré l'attention sur le fait que le rapport du Directeur général n'a pas intégré les contributions de l'OIT dans la région, et notamment en République bolivarienne du Venezuela, en particulier dans les paragraphes relatifs au dialogue social tripartite et à la liberté syndicale.
95. *Un délégué travailleur du Pérou* a souscrit à la proposition du Directeur général concernant la nécessité de formaliser et de diversifier le système de production, en vue de parvenir à une croissance qui favorise le développement. Il a souligné qu'il est nécessaire de mener à bien ces changements par le dialogue social, avec la participation active des organisations de travailleurs et d'employeurs, pour donner aux politiques de formalisation un caractère légitime et durable. Faisant référence à la situation du Pérou, il a désapprouvé l'intention du gouvernement de poursuivre l'affaiblissement des normes du travail et environnementales ainsi que du droit d'organisation et de la négociation collective, qui favorise le développement de l'informalité. L'orateur a également réitéré ses inquiétudes concernant le niveau des salaires minima du Pérou, un des plus bas de la région, et le manque d'intérêt vis-à-vis de l'adoption de la loi générale du travail et du nouveau règlement d'application de la loi sur les relations collectives. Enfin, il a indiqué que les organisations syndicales péruviennes ont demandé au gouvernement de solliciter une mission de contacts préliminaires pour vérifier le respect des recommandations formulées par les organes de contrôle de l'OIT. Dans ce contexte, elles souhaitent bénéficier de l'assistance du BIT.
96. *Une déléguée du gouvernement des Etats-Unis* s'est ralliée à l'avis du Directeur général selon lequel la formalisation est un moyen d'atteindre les objectifs d'égalité, de respect des droits des travailleurs et de travail décent. Elle a mis en relief la faiblesse de l'application des lois dans l'économie informelle, en particulier dans le domaine du travail domestique, de l'emploi externalisé et du travail rural, où les relations professionnelles sont peu claires. Elle a insisté sur le fait que la formalisation peut potentiellement être source d'avantages pour tous, en garantissant aux entrepreneurs la reconnaissance de leurs droits de propriété, en améliorant les recettes fiscales de l'Etat et en protégeant mieux les droits des travailleurs. Cependant, la formalisation ne saurait être synonyme de travail décent si le respect de la législation du travail n'est pas assuré. Il est donc essentiel de renforcer les systèmes d'inspection du travail pour faciliter le passage d'une économie informelle à un modèle formel, ce qui nécessite davantage de financements, des ressources humaines formées, et des ministères du travail plus puissants et plus efficaces. Pour conclure, l'oratrice a encouragé l'OIT à maintenir l'accent sur la formalisation et l'inspection du travail, et à élaborer des programmes de renforcement de l'inspection du travail réalisables, dont les résultats peuvent être mesurés, et intégrant de bonnes pratiques. Elle a recommandé que ces interventions soient évaluables et évaluées afin que l'obtention de résultats puisse être vérifiée.
97. *Un délégué employeur de Cuba* a estimé qu'il est prioritaire d'augmenter la productivité du travail et d'accroître la valeur ajoutée dans les chaînes de production, pour produire ainsi des biens et services à forte intensité de connaissances tout en favorisant le développement de nouvelles technologies. Il a également souligné l'importance d'augmenter la compétitivité des entreprises et l'efficacité du projet SIMAPRO à cette fin. Il a mis en relief la nécessité de donner la priorité aux systèmes éducatifs pour permettre aux personnes qui accèdent au marché du travail d'acquérir et de développer des compétences, et de bénéficier d'une formation continue. Pour conclure, l'orateur a reconnu la nécessité d'accélérer et de

perfectionner les différents processus d'intégration, et de stimuler le commerce de la région; il s'est opposé à toute mesure coercitive de nature politique qui irait dans un sens contraire et menacerait de ce fait la durabilité des entreprises et le travail décent.

- 98.** *Un délégué employeur de la Dominique* a dit que, pour relever le défi de la formalisation de l'économie informelle, il est nécessaire d'envisager une solution avantageuse pour tous. Il a indiqué que, dans son pays, la situation d'informalité n'est pas un problème mais une manifestation des difficultés et restrictions associées à la création d'entreprises. Il a demandé que le secteur informel, qui est à l'origine de l'essentiel de la création d'emplois dans les pays d'Amérique latine, reçoive un appui technique accru, afin que les travailleurs puissent bénéficier d'une protection sociale et de véritables possibilités d'augmentation de leurs capacités et de leur compétitivité.
- 99.** *Une déléguée employeuse du Panama* a déclaré que la croissance de son pays, de 9 pour cent par an en moyenne depuis 2007, a eu une incidence énorme sur la modernisation du marché du travail, puisque entre 2005 et 2013 environ 380 000 emplois ont été créés, dont 300 000 dans le secteur formel, ce qui a favorisé le développement du travail décent qui inclut la sécurité sociale. D'autres indicateurs témoignent des progrès du pays en matière de développement social, dont une réduction de la pauvreté, qui est passée de 36,5 pour cent à 25,8 pour cent entre 2007 et 2012, et un recul du travail des enfants de 20 pour cent d'après la quatrième enquête sur le travail des enfants menée en 2012. L'oratrice a également mis en lumière les avancées du pays dans la transition vers l'économie formelle, en soulignant le Programme d'appui à l'inclusion économique du secteur informel du Panama mis en œuvre par le Centre national de compétitivité, qui a permis l'élaboration de lois spéciales encourageant l'inclusion du secteur informel dans l'économie formelle et l'accès au crédit, et notamment la création du concept juridique de microentreprise à responsabilité limitée. L'oratrice a conclu son intervention en rappelant la nécessité d'adapter la législation du travail pour faire en sorte que les relations professionnelles soient conformes à ce nouveau marché du travail, dans un climat de productivité et de justice sociale.
- 100.** *Un délégué gouvernemental des Pays-Bas* a souligné le fait que le rapport du Directeur général place l'accent sur la nécessité de disposer de solutions adaptées à chaque contexte et d'encourager l'échange d'expériences et le dialogue à différents niveaux. L'orateur a indiqué que le gouvernement de Saint-Martin est conscient des problèmes auxquels il se heurte en tant que petit pays et a ajouté que le dialogue social est l'outil nécessaire pour les résoudre. Il a dit que le développement du dialogue social se traduit par l'augmentation des organisations de travailleurs, l'amélioration des conditions de travail et l'élaboration de politiques convenues visant à réduire les inégalités, renforcer la classe moyenne, et accroître l'investissement en faveur de la formation professionnelle, l'emploi des jeunes et la sécurité sociale. Il a également mis en exergue l'importance de garantir un régime de retraite équitable. L'orateur a reconnu l'appui technique fourni par le Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes et par l'Equipe d'appui technique au travail décent du Bureau à Port of Spain, et il a demandé la poursuite de cette coopération.
- 101.** *Un délégué travailleur du Costa Rica* a indiqué que, dans son pays, l'on peut constater que le modèle de développement actuel génère une croissance économique dont les bénéfices se concentrent entre très peu de mains et qui, par conséquent, ne s'accompagne pas d'une réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté. Il a également fait observer que le rapport du Directeur général encourage un style de développement plus inclusif et créateur d'emplois productifs et décents. Il a souligné que la stratégie nationale pour l'emploi proposée par le gouvernement du Costa Rica, dont l'objectif est une croissance favorisant l'égalité, l'amélioration de la protection sociale et la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, va dans cette direction. Le délégué a fait valoir qu'il est impératif que les entrepreneurs comme le gouvernement comprennent que l'avenir du travail décent

passer par le respect de la liberté syndicale. Sans droit d'organisation, il ne peut y avoir de syndicats puissants; or les syndicats sont indispensables pour concilier équité et productivité, favoriser la formalisation et faire en sorte que le dialogue social soit concluant. L'orateur a également indiqué qu'il convient de mener sans délai une réforme des procédures qui garantira les droits individuels et collectifs des travailleurs et travailleuses costariciens, et permettra que les engagements contractés par le pays auprès de l'OIT et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme soient pleinement respectés. Il a aussi affirmé que les centrales syndicales s'opposent à toute initiative législative qui flexibiliserait la durée du travail, les conditions de travail et le salaire des travailleurs et travailleuses.

- 102.** *Un délégué employeur du Paraguay* a indiqué que, dans son pays, l'on cherche à créer des entreprises durables afin de favoriser le travail décent et qu'à cette fin les démarches d'enregistrement des entreprises ont été simplifiées, et des mesures budgétaires ont été adoptées pour diminuer les coûts de production s'agissant de l'achat de matières premières et d'intrants pour les industries. De la même façon, il a estimé qu'il est important de soutenir les petites et moyennes entreprises pour lutter contre la pauvreté, et c'est pour cette raison qu'ont été approuvées une nouvelle loi sur les PME, la loi sur le premier emploi et la loi sur l'emploi des jeunes. L'orateur a aussi souligné l'importance du processus de négociation tripartite, mené sous la forme de 13 réunions de dialogue avec l'appui du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale récemment créé. Pour conclure, il a indiqué qu'un accord tripartite pour un programme national de promotion du travail décent a été signé, dans le but de renforcer les institutions du travail, le processus de formulation et d'application d'une stratégie pour l'emploi, l'application de la législation du travail et la promotion du dialogue social.
- 103.** *Un délégué suppléant travailleur de la République bolivarienne du Venezuela* a fait savoir que l'externalisation comme forme d'exploitation et de recrutement est interdite dans son pays depuis mai 2012, ce qui favorise le dialogue et le travail décent. Par ailleurs, il a défendu ouvertement le droit de grève et il a souligné la contribution des syndicats à la lutte contre la criminalisation des protestations et tout type de discrimination des travailleurs et d'atteinte à leurs droits. En effet, les syndicats sont convaincus que, pour formaliser le travail informel, il faut commencer par rendre leur dignité aux travailleurs.
- 104.** *Un délégué suppléant travailleur du Belize* a dit que l'honnêteté entre les employeurs, le gouvernement et les employés est la condition préalable pour parvenir au plein emploi productif et au travail décent. En ce sens, il a souligné que la Chambre de commerce et le Congrès national des travailleurs du Belize entretiennent un dialogue régulier, même s'ils ne sont pas toujours d'accord, tandis que le dialogue avec le gouvernement du Belize n'est pas aussi aisé. En outre, il a indiqué que le tripartisme fonctionne au sein de certaines instances, notamment la Direction de l'assurance sociale, le Conseil consultatif du travail, l'Institut de statistique du Belize, entre autres. Pour conclure, il a souligné que l'OIT a toujours laissé la porte ouverte au dialogue, tout en étant disposée à fournir un appui technique afin que l'Agenda du travail décent contribue au plein emploi productif et au travail décent pour tous.
- 105.** *Le représentant de UNI Global Union* s'est félicité du débat lancé par le Directeur général et a souscrit au diagnostic présenté dans le rapport. Le délégué travailleur a repris à son compte les vues de Julio Godio qui, pour décrire l'économie mondialisée et ses conséquences sur le travail, disait que cette dernière comprend des dimensions de mutation et de dégradation. L'orateur a abordé la persistance de la dualité du monde du travail, la faiblesse de la négociation collective, la précarité des travailleurs, l'informalité et le manque de liberté syndicale. Il a suggéré de réfléchir à la nécessité d'analyser plus en détail les conséquences sociales de la croissance économique, et d'adopter des stratégies de formation professionnelle tenant compte des difficultés liées aux changements technologiques afin d'améliorer l'employabilité des jeunes. Il a aussi préconisé de mener

des débats tripartites sur les effets qu'a la forte rotation de la main-d'œuvre sur la productivité à l'échelle mondiale. Enfin, faisant référence au maître Umberto Romagnoli qui dit que le chemin vers l'avenir n'est que brouillard, il a souligné le rôle important de l'OIT dans la lutte pour le respect des droits fondamentaux au travail.

- 106.** *Le représentant de la Confédération des employeurs des Caraïbes* a fait part du soutien de son institution au rapport du Directeur général du BIT, en particulier s'agissant de la nécessité de diversifier les systèmes de production. Il a indiqué que cette stratégie est particulièrement pertinente pour les petits Etats insulaires dont les économies sont particulièrement exposées aux effets du changement climatique. Il a demandé aux gouvernements de tirer parti des compétences et de la créativité de leur main-d'œuvre, en particulier celles des jeunes, en favorisant le développement de nouveaux secteurs économiques. Il a indiqué qu'il est important d'améliorer la qualité et la pertinence des systèmes éducatifs et de formation professionnelle pour répondre aux exigences du monde de l'entreprise et accroître la compétitivité. Il a aussi mis en exergue l'importance de disposer de lois facilitant la création d'un environnement favorable aux entreprises durables et le déroulement des affaires, en particulier pour les micro, petites et moyennes entreprises.

## Dialogues thématiques

- 107.** La réunion régionale a tenu deux dialogues sur des thèmes spécifiques présentant une importance majeure pour la région. Le premier dialogue a été consacré au développement durable conjugué au travail décent, à la productivité et à l'inclusion sociale. Les intervenants étaient les suivants: M. Carlos Tomada, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Argentine; M. Ricardo Ffrench-Davis, professeur titulaire du Département d'économie de l'Université du Chili; M. Julio Roberto Gómez, représentant des travailleurs de la CGT, Colombie; et M. Jorge Roig, représentant des employeurs, président de la FEDECAMARAS, République bolivarienne du Venezuela. M<sup>me</sup> Elizabeth Tinoco, directrice du Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a assuré le rôle de modératrice de la séance.

### Le développement durable conjugué au travail décent, à la productivité et à l'inclusion sociale

- 108.** *La modératrice* de la séance a adressé une première question au professeur Ffrench-Davis: en période d'incertitude et de ralentissement économique, comment peut-on créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité? Quelles politiques peuvent être adoptées pour parvenir à une reprise économique créatrice d'emplois de qualité?
- 109.** *Le professeur Ffrench-Davis* a indiqué que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes n'est pas parvenue à instaurer une croissance soutenue. Ces vingt dernières années, trois cycles de croissance et de ralentissement ont été enregistrés. D'après différentes projections de la Banque mondiale et du FMI, la croissance dans la région va de nouveau ralentir, et cela pourrait aller en s'aggravant.
- 110.** Il a noté que, en dépit des progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté depuis les années quatre-vingt-dix, la situation du travail ne progresse toujours pas clairement vers un modèle caractérisé par une majorité d'emplois décents et plus stables, l'existence d'une protection sociale et l'augmentation de la capacité de négociation des travailleurs. De fortes inégalités de revenus, découlant principalement du système de production, subsistent. On recense d'importants écarts en matière de productivité, de salaire, de formalisation et de stabilité de l'emploi, d'organisation et d'accès au crédit à long terme.



Les dépenses sociales peuvent permettre de corriger partiellement cette situation, mais il est nécessaire de moderniser les systèmes fiscaux. Pour parvenir à une meilleure répartition des revenus et à une réduction des inégalités, la région doit être transformée de façon structurelle.

- 111.** L'orateur a souligné que les politiques adoptées depuis 1990 ont permis de maintenir l'inflation en deçà de 10 pour cent par an en moyenne, un résultat qui s'est accompagné d'une forte instabilité de la demande intérieure, de l'accès au crédit et des taux de change dont la viabilité est essentielle pour l'économie réelle.
- 112.** Les économies ont été dominées par les fluctuations de mouvements de capitaux volatils et procycliques ainsi que par l'instabilité des prix à l'exportation. Cette situation crée des structures régressives présentant des lacunes permanentes en termes d'inégalités; en effet, les individus et les grandes entreprises disposant d'un meilleur accès à l'information et aux marchés de capitaux s'adaptent plus facilement en période de récession. Cela contribue au creusement des écarts entre grandes et petites entreprises, entre salariés hautement et faiblement qualifiés, ainsi qu'au développement du secteur informel et des emplois précaires. Il incombe aux autorités de mettre en place des politiques anticycliques face à cette réalité.
- 113.** L'orateur a déclaré que la région n'a pas tiré parti des possibilités offertes par la mondialisation. A cet égard, il a relevé les difficultés découlant de l'instabilité des taux de change, de l'exportation de ressources naturelles sans valeur ajoutée et du manque d'incitations offertes aux petites et moyennes entreprises qui doivent faire face à la concurrence des importations bon marché.
- 114.** Il a reconnu que les réformes inclusives et la reprise de l'activité économique sont complémentaires. Il a également indiqué qu'il est nécessaire de reprendre le contrôle de la demande intérieure et du taux de change. Selon lui, le moment est venu de lancer une reprise accompagnée de changements structurels et d'adopter une solide politique budgétaire anticyclique. Les réformes fiscales peuvent permettre de stimuler la reprise et le développement des entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises. La réforme des systèmes d'éducation est fondamentale et il convient également d'encourager la formation dans les entreprises.
- 115.** Pour conclure, l'orateur a noté le défi que représentent la réactivation des politiques anticycliques et l'élargissement des marchés nationaux par une augmentation de la demande intérieure. L'OIT contribue énormément à l'élaboration des politiques du travail dans la région et joue un rôle fondamental dans la promotion des politiques de développement qui renforcent l'économie réelle et productive et limitent les asymétries structurelles créatrices d'inégalités dans le monde du travail et dans la répartition des revenus.
- 116.** *Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Argentine* a posé la question suivante: comment est-il possible de concilier les politiques économiques et les politiques sociales en vue d'une croissance inclusive? Le ministre a évoqué ses onze années d'expérience au sein de gouvernements ayant mis en œuvre des politiques économiques qui ont conduit au développement inclusif et productif ainsi qu'à la création d'emplois décents. Il a dit être convaincu que le développement doit être inclusif sur le plan social, et démocratique et durable sur le plan politique, et que l'emploi a pris une place centrale dans le programme international. Il a souligné la nécessité de coordonner les politiques publiques macroéconomiques (y compris la politique des revenus) avec les politiques productives, éducatives et sociales en vue de la création d'emplois de qualité.
- 117.** Il a insisté sur le fait que la compétitivité et le travail décent ne sont pas contradictoires mais doivent être considérés de manière intégrée. L'expérience de l'Argentine montre qu'il est possible d'améliorer la productivité tout en augmentant le niveau de l'emploi et les

salaires. L'orateur a indiqué que la compétitivité, la productivité et le travail décent sont des valeurs centrales qui sont étroitement liées dans une stratégie d'inclusion et de cohésion sociale. Il est fondamental de parvenir à cette intégration en période de croissance et il est encore plus important de la défendre en temps de crise. Dans ce type de situation, la politique de l'Etat redevient un instrument central.

- 118.** L'orateur a reconnu que l'emploi, la protection sociale et la politique du salaire sont des éléments essentiels de l'économie réelle et productive, et qu'ils peuvent contribuer à une croissance favorisant la cohésion sociale en agissant sur le niveau de la demande globale, les attentes et la répartition des revenus. Il a noté que, parmi les défis à moyen et long terme, figure la nécessité de développer des secteurs permettant la création d'emplois tout en faisant progresser des stratégies stimulant l'innovation et la technologie. Les ressources naturelles ne peuvent pas soutenir la croissance si elles n'incorporent pas de valeur ajoutée. L'Etat doit jouer un rôle tutélaire et proactif, en tentant d'instaurer un développement durable porteur d'inclusion sociale et un dialogue permanent avec tous les interlocuteurs pour faire avancer la résolution de ces défis.
- 119.** Pour conclure, l'orateur a abordé l'expérience de son pays en matière d'articulation des sphères de l'Etat dans le cadre du dialogue social, eu égard au thème des jeunes et du marché du travail. Il a mis en relief le rôle des conseils nationaux de formation continue, auxquels participent les ministères de l'Economie et de la Planification fédérale, la direction du Cabinet des ministres, ainsi que des acteurs du monde du travail. En Argentine, le dialogue social est une institution permanente, nécessaire et enrichissante.
- 120.** *Le représentant des travailleurs* du panel a indiqué que, en dépit des importantes avancées réalisées dans la région sur le plan social et dans le domaine du travail au cours de la dernière décennie, les objectifs du Millénaire pour le développement ne sont toujours pas pleinement réalisés, et peu de programmes de promotion du travail décent sont mis en œuvre dans les pays. La pauvreté et les inégalités ont reculé, mais il subsiste une forte précarité du travail, et la part des salaires dans le revenu a diminué.
- 121.** Les déficits de travail décent contribuent aux déficits de développement humain et de justice sociale, ainsi qu'aux insuffisances en matière de dialogue social bipartite et tripartite, de libertés syndicales, de négociation collective dans le secteur public et dans le secteur privé au niveau de l'entreprise.
- 122.** L'orateur a également indiqué qu'une stratégie de promotion du travail décent et de l'inclusion sociale nécessite des institutions du marché du travail adéquates, qui permettent un dialogue inclusif et l'élargissement de la négociation collective par secteur et au niveau national. La liberté syndicale doit cesser d'être un élément du débat international et devenir une réalité dans les pays.
- 123.** Pour conclure, l'orateur a souligné que les Etats devraient s'engager à promouvoir un cadre intégré de politiques en faveur du travail décent, incluant des politiques d'emploi, des politiques d'extension de la protection sociale et des politiques salariales actives.
- 124.** *Le représentant des employeurs* a dit que les pays qui progressent sont ceux qui adoptent des politiques visant l'instauration d'environnements favorables à la création et au développement d'entreprises durables et, partant, à la création d'emplois.
- 125.** Les pays qui n'ont pas maintenu un dialogue social participatif, mais ont plutôt mis en œuvre des politiques prévoyant davantage de contrôles, ont restreint la liberté d'entreprise et entamé les possibilités de développement et de création d'emplois décents. A l'inverse, lorsque l'élaboration des politiques publiques axées sur la croissance économique, le renforcement des institutions et la reconnaissance des acteurs sociaux comprend un

dialogue tripartite effectif, on constate une plus grande cohérence dans la réalisation de l'objectif commun de durabilité des entreprises et de création d'emplois décents.

- 126.** L'orateur a affirmé que l'OIT a été particulièrement catégorique dans sa vision de la durabilité depuis l'adoption tripartite de la résolution sur les entreprises durables, qui a fait apparaître un lien fondamental: il n'y a pas de travail décent sans entreprises durables, mais une entreprise ne peut être durable si elle ne crée pas d'emplois décents.
- 127.** Enfin, il a indiqué qu'il serait essentiel que l'OIT puisse mettre en place des indicateurs de la durabilité des entreprises dans les pays et élaborer une matrice des principaux obstacles à la formalisation; cela pourrait permettre d'encourager la transition vers l'économie formelle et d'augmenter le nombre d'entreprises durables et d'emplois décents.
- 128.** *Une déléguée travailleuse de la République dominicaine* a dit que les travailleurs ont appris à produire des richesses sans en posséder. Les cycles successifs de crise et de croissance de l'économie n'ont pas permis aux travailleurs de maintenir leur qualité de vie, qui se détériore à chaque période de récession et ne s'améliore pas dans la même mesure pendant les cycles de reprise. L'oratrice a aussi souligné l'existence de fortes disparités en matière de salaires minima d'un pays à l'autre et indiqué qu'il conviendrait de dynamiser le salaire vital.
- 129.** *Un délégué employeur de la Dominique* a indiqué que les économies des pays des Caraïbes sont petites et ouvertes, et il a également souligné la contribution du secteur informel au PIB et à la création d'emplois. Cependant, il a dit que le professeur Ffrench-Davis a soulevé des questions intéressantes qui pourraient servir de base à un dialogue plus approfondi.
- 130.** *Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Costa Rica* a souligné l'engagement de son gouvernement à l'égard de la justice sociale et le caractère central des politiques axées sur l'emploi et le développement productif, en faisant référence à la Stratégie nationale pour l'emploi et la production lancée récemment ainsi qu'aux partenariats pour l'emploi, le développement productif et l'économie sociale solidaire. Ces instruments permettent de faire avancer les accords sur la création d'une institution qui stimulera le marché intérieur et favorisera une meilleure organisation de la production.
- 131.** *Un délégué des travailleurs de l'Uruguay* a déclaré que les travailleurs ont mené des luttes syndicales pour que des politiques plus redistributives et plus justes soient mises en place. Ils ont aussi contribué à la formation de blocs alternatifs dans la région, qui ont porté au pouvoir des gouvernements progressistes dont l'action a permis que les richesses soient redistribuées à mesure qu'elles augmentent. La macroéconomie incluant des politiques d'imposition progressive permet aux individus de vivre mieux, dans des conditions décentes.
- 132.** *Un délégué employeur de l'Argentine* a rappelé que, à sa session de 2007, la Conférence internationale du Travail était convenue des piliers fondamentaux pour le développement des entreprises durables, et il a dit que chacun devrait réfléchir aux dérives observées dans l'application de cette approche. Il a ajouté que la croissance enregistrée par l'Amérique latine est aussi le fruit de réformes structurelles et d'une gestion macroéconomique adéquate. Il a fait part de son désaccord avec la vision du professeur Ffrench-Davis concernant les marges de manœuvre budgétaires pour l'application de politiques anticycliques. Enfin, pour faire face au ralentissement économique, il convient de se concentrer sur la promotion de la productivité et des investissements.
- 133.** *Le ministre du Travail et des Petites et moyennes entreprises de la Trinité-et-Tobago* a reconnu les efforts déployés par le Directeur général et les mandants de l'OIT pour que le

travail décent figure parmi les objectifs du programme de développement durable pour l'après-2015. La Trinité-et-Tobago a participé à la manifestation organisée par l'OIT en parallèle de la troisième Conférence des Nations Unies sur les petits Etats insulaires en développement tenue au Samoa, dont le but était de sensibiliser à la question du travail décent et du développement sous l'angle du monde du travail. L'orateur a encouragé la poursuite du dialogue intersectoriel sur les thèmes sociaux, économiques et environnementaux, en indiquant que ce dialogue est indispensable à la réalisation des objectifs fixés.

- 134.** *La ministre du Travail, de la Sécurité sociale et du Développement des ressources humaines de la Barbade* a expliqué que son pays est aussi un petit Etat insulaire en développement, dont l'économie est ouverte et exposée aux crises économiques et à d'autres chocs extérieurs ainsi qu'à des problèmes de santé publique tels que le VIH et le sida. Elle a expliqué que la crise mondiale de 2008, qui a durement touché la Barbade, a fait ressortir le besoin urgent de nouvelles politiques pour réformer le financement du secteur public et relancer la croissance. A cet égard, elle a indiqué que, avec l'appui de l'Union européenne, son pays a élaboré une Stratégie de développement des ressources humaines basée sur cinq piliers: 1) renforcement des institutions et des capacités; 2) création d'un cadre régional de qualifications nationales; 3) offre de perfectionnement professionnel et de formation basée sur la demande; 4) rationalisation des systèmes de gestion des connaissances et amélioration de l'accès à l'information; et 5) amélioration de la recherche et de l'innovation, de l'esprit d'entreprise et de la capacité de développement.
- 135.** *Le vice-ministre chargé des droits et des relations du travail de la République bolivarienne du Venezuela* a dit que, selon lui, une entreprise durable est une entreprise qui peut faire passer les droits des travailleurs avant la rémunération du capital. En ce qui concerne les politiques d'ajustement, la plupart des pays de la région n'ont pas suivi les recommandations du FMI et ont cherché à mettre en œuvre des politiques sociales. Dans la conjoncture actuelle de ralentissement, ils ne peuvent pas revenir en arrière. Il est possible d'aller de l'avant, mais cela sera plus difficile pour les pays où la croissance est allée de pair avec la précarisation de l'emploi, l'externalisation et la précarité salariale. Il faut assurer davantage d'inclusion sociale et une plus grande égalité.
- 136.** *Un conseiller technique des travailleurs de l'Argentine* a fait référence à la Plate-forme de développement des Amériques, qui définit l'agenda syndical pour le développement durable comme un cadre intégré ajoutant une dimension politique aux dimensions économique, sociale et environnementale qui forment le concept de développement durable. Il a aussi soutenu l'intégration des collectifs du travail informels dans les structures syndicales et la protection des droits d'association, de négociation collective, de grève et de manifestation des travailleurs et travailleuses.
- 137.** *Le vice-ministre des Relations professionnelles de l'Equateur* a souligné que le modèle dominant entraîne une concentration des richesses, à cause d'une mauvaise répartition primaire qui n'est pas corrigée par des processus budgétaires ou fiscaux de redistribution. Il faut donc mettre en place un nouveau modèle dans lequel l'être humain sera la finalité même de la production et où le travail occupera une place centrale.
- 138.** *La ministre du Travail et ministre de la Condition féminine du Canada* a dit que son pays est déterminé à renforcer l'engagement vis-à-vis du développement durable et de la promotion du travail décent dans les Amériques, ainsi que l'engagement en faveur de la croissance économique dans le pays et à l'extérieur, dans le cadre du programme pour la prospérité. Les droits fondamentaux au travail sont la base de l'élaboration de normes du travail strictes et ne sont pas un obstacle à la productivité. La compétitivité sur le marché mondial ne doit pas s'obtenir au détriment des normes du travail. L'oratrice a indiqué que tout le monde s'accorde sur le caractère inacceptable du travail des enfants et que ce sujet

présente une importance particulière pour le Canada. Elle a rappelé que la protection des plus vulnérables est l'obligation de tous et que le Président du Pérou s'est engagé à lutter contre le travail des enfants. Elle a indiqué que le Canada est à l'origine de la création de la Journée internationale de la fille des Nations Unies et que, en collaboration avec le gouvernement du Pérou, il a encouragé sa reconnaissance au niveau international.

- 139.** *Une déléguée gouvernementale de l'Uruguay* a indiqué que la durabilité et le travail digne ne peuvent exister sans dialogue social. Elle a donné des exemples de dialogue institutionnalisé (bipartite et tripartite) dans les domaines des salaires, de la sécurité et la santé au travail, de l'inspection du travail, de l'approbation récente de la loi migratoire et de la syndicalisation des employés domestiques.
- 140.** *Une conseillère technique des travailleurs du Canada* a déclaré que le défi du développement durable dans les Amériques, conjugué au travail décent, à la productivité et à l'inclusion sociale, nécessite de réduire les inégalités. Elle a indiqué que le mouvement syndical a proposé une alternative à la Plate-forme de développement des Amériques. Elle a réaffirmé l'importance de la redistribution des richesses par le biais des salaires et des programmes de sécurité sociale. Les inégalités se sont creusées au Canada ces dernières années. La concentration des richesses entre les mains de 1 pour cent de la population approche des niveaux d'inégalité similaires à ceux qui existaient au moment de la crise de 1929. Plusieurs réformes ont affaibli la protection sociale, les programmes sociaux et les services publics, accentuant ainsi les inégalités. L'oratrice a souligné l'importance de disposer de services publics forts et de mettre en place des politiques de redistribution des richesses et une réforme fiscale, ainsi que des politiques de justice climatique, les plus efficaces pour réduire les inégalités.
- 141.** *Une déléguée travailleuse suppléante du Brésil*, porte-parole des centrales syndicales du pays, a affirmé que l'approche du développement durable soulevée à la réunion résulte d'un processus de prise de conscience des contradictions du modèle de développement capitaliste et de l'importance de garantir une bonne qualité de vie et le droit des populations pauvres au développement, et du constat selon lequel les capacités physiques de la planète pour satisfaire les besoins de l'humanité sont limitées. Le modèle de développement actuel a engendré une crise sociale, politique, environnementale et financière sans précédent, résultat d'un projet basé sur les lois du marché qui a abouti à une concentration des richesses et à la déstructuration des économies locales de subsistance. L'Amérique latine reste toutefois un espace privilégié pour l'élaboration de modèles économiques alternatifs et d'une nouvelle génération de programmes sociaux, axés sur les catégories les plus exclues et la transition vers une protection sociale universelle. La lutte contre la pauvreté doit être menée par le dialogue continu entre travailleurs, employeurs et gouvernements pour favoriser l'intérêt commun.
- 142.** *Un conseiller technique des travailleurs du Pérou* a évoqué la Plate-forme de développement des Amériques (PLADA) et a indiqué que le dialogue social est un élément fondamental pour promouvoir le travail décent, le développement durable et l'inclusion sociale. Il a aussi dit que le dialogue doit contribuer à une meilleure répartition des bénéfices et à une harmonisation des intérêts, et que les accords adoptés dans des instances telles que la Réunion régionale des Amériques ont été appliqués.
- 143.** *Une déléguée travailleuse de la République bolivarienne du Venezuela* a mis en relief les changements en faveur de la classe ouvrière survenus en Amérique latine depuis la fin des années quatre-vingt-dix. Les systèmes de production ne doivent pas reposer sur l'exploitation des travailleurs et l'externalisation. Par ailleurs, il convient de respecter la dignité des travailleurs et le mouvement syndical.

- 144.** *Un délégué travailleur du Honduras* a évoqué l'importance du dialogue social pour faire progresser le travail décent, et le respect du tripartisme et de la convention (n° 102) de l'OIT concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952.
- 145.** *La représentante du PNUE* a affirmé qu'il est nécessaire de changer de modèle de développement et a reconnu que certains des éléments abordés par les participants vont dans ce sens. La région a réalisé des progrès, mais cela s'est fait au détriment de l'environnement et de l'égalité. Cette situation met en péril les progrès actuels et les avantages du développement. Il est urgent que le secteur privé comme le gouvernement prennent en compte les trois dimensions.
- 146.** *La représentante de UNI Global Union* a fait part de l'attachement de son organisation au développement durable et aux démocraties solides et inclusives. Elle a souligné la nécessité de disposer de règles du jeu claires, s'appliquant aussi bien au secteur privé qu'aux droits des travailleurs (non respectés par de nombreuses entreprises), aux niveaux international comme national. Elle a mis l'accent sur l'importance de la négociation collective comme instrument unique de la redistribution.

## Déclarations de clôture

- 147.** *Le représentant des employeurs* s'est rallié à la position du représentant des travailleurs de l'Uruguay concernant la nécessité de produire davantage de richesses pour tous. Il a aussi partagé l'avis de la représentante de UNI Global Union s'agissant de la nécessité de règles du jeu claires pour les deux parties.
- 148.** *Le représentant des travailleurs* a d'abord reconnu la représentation des Caraïbes au sein de ce panel, une région souvent oubliée dans les réunions de ce type. Il a ensuite abordé l'importance de la productivité comme facteur de développement de la société. Enfin, il a souligné qu'il est urgent de respecter la pluralité et la différence, dans une optique de renforcement de la démocratie.
- 149.** *Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Argentine* a conclu son intervention en mettant l'accent sur la nécessité de: 1) remettre la politique entre les mains des citoyens plutôt que d'en laisser le contrôle aux marchés; 2) relier les politiques du travail et des revenus à la macroéconomie; 3) renforcer les droits de l'homme, les droits sociaux, les droits liés à l'égalité entre les sexes et les droits au travail, avec la conviction que le travail est source de croissance et de richesses; 4) consolider le socle de protection sociale; 5) renforcer le rôle tutélaire des Etats par le dialogue et l'inclusion sociale, pour pouvoir faire avancer la résolution de ces questions. L'orateur a aussi exprimé sa volonté de construire un monde plus juste, moins inégalitaire, où le travail et la production augmentent alors que le nombre de banques diminue, et où les citoyens sont plus heureux.
- 150.** *Le professeur Ffrench-Davis* a conclu en formulant les réflexions suivantes: la macroéconomie doit intégrer les équilibres du monde du travail; la complémentarité des secteurs public et privé est évidente; la macroéconomie libérale autrefois dominante a pénalisé la formation de capital; il faut tirer parti des relations entre pays voisins étant donné le grand potentiel du développement productif, tout en tenant compte de la coopération commerciale entre les pays, car seulement un sixième du commerce de la région se déroule entre pays voisins.
- 151.** *Le Directeur général* a félicité les intervenants et les participants pour le dialogue inclusif qu'ils ont mené et il a formulé des observations sur les implications de ce dialogue pour l'OIT. Il a indiqué que le cadre macroéconomique est important, que l'OIT est investie d'un mandat en la matière et qu'elle participe aux activités du G20. Il a souligné la nécessité de poursuivre la campagne visant à intégrer le travail décent dans le programme

de développement durable pour l'après-2015, ainsi que l'importance de continuer à dialoguer avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les institutions régionales. Il a dit que, même si la région traverse une période difficile de ralentissement, elle doit prendre des décisions et déterminer si elle va reproduire le passé ou créer un avenir nouveau. Il a mis en relief le rôle de l'Etat pour ce qui est de placer le travail décent au cœur des politiques, aussi bien au niveau national qu'au niveau international. Il a rappelé qu'en 2008, lorsque les marchés se sont effondrés, ils ont appelé l'Etat au secours; à cette époque, l'Etat a sauvé le monde, ce qui a énormément pesé sur les budgets nationaux. Il a reconnu l'importance de la productivité et de la transformation productive, en indiquant qu'elles relèvent de la responsabilité de tous et que leurs fruits doivent être mieux répartis, puis il a mis en exergue le rôle essentiel de la formation professionnelle. Il a également affirmé l'importance de diversifier la production grâce à des politiques industrielles et des politiques de recherche et d'innovation. Par ailleurs, il a souligné le consensus sur la valeur du dialogue social comme garant de justice sociale et de démocratie, et l'accord sur le respect des droits fondamentaux, notamment la liberté syndicale et la négociation collective. Il a ajouté que le dialogue social doit être intégré non seulement dans les processus internes de l'OIT, mais aussi dans la réalité quotidienne des pays. En conclusion, le Directeur général a indiqué que les thèmes liés à l'environnement, à l'informalité et à la situation des travailleuses ont été peu abordés en raison du manque de temps disponible durant la séance.

### **Le chemin vers l'équité: de l'économie informelle à l'économie formelle – Bonnes pratiques**

- 152.** Le second dialogue était intitulé *Le chemin vers l'équité: de l'économie informelle à l'économie formelle – Bonnes pratiques*. Ont participé à la table ronde M. Alfonso Navarrete Prida, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale des Etats-Unis du Mexique, M<sup>me</sup> Lina María Echeverri Pérez, directrice aux affaires publiques pour l'Amérique latine de Telefónica S.A., en représentation des employeurs, et M. Guillermo Zuccotti, membre du département de la santé et de la sécurité au travail de l'Union ouvrière de la construction de la République argentine (UOCRA), membre de l'équipe du département aux affaires internationales de la Confédération générale du travail de la République argentine (CGT RA) et membre de l'équipe continentale de l'économie informelle de la Confédération syndicale des Amériques (CSA), en représentation des travailleurs. Le débat a été modéré par M. José Manuel Salazar Xirinachs, Directeur général adjoint pour les politiques du BIT.
- 153.** *Le Directeur général du BIT* a déclaré que ce panel portait sur l'une des questions les plus complexes de la réalité en Amérique latine et dans les Caraïbes: le degré d'informalité élevé des marchés du travail de la région. Au cours de la dernière décennie, si la région a enregistré des taux de croissance économique ayant entraîné une forte diminution de la pauvreté et du chômage, l'informalité et les inégalités subsistent. En Amérique latine et dans les Caraïbes, 130 millions de personnes, soit près de la moitié (46,8 pour cent) de la population économiquement active, travaillent encore dans des conditions d'informalité.
- 154.** Si l'informalité revêt plusieurs visages, elle est généralement associée à des conditions de travail précaires, des salaires bas, l'instabilité de l'emploi, une protection sociale et des droits au travail inexistantes. La moitié des travailleuses et six jeunes travailleurs sur dix se trouvent en situation de travail informel. Le taux d'informalité des travailleurs les plus pauvres s'élève à 72 pour cent et atteint 75 pour cent pour ceux qui ont un faible niveau d'éducation. Outre l'informalité de l'emploi, l'informalité est particulièrement élevée dans les unités de production et surtout dans les petites et moyennes entreprises, c'est-à-dire celles qui créent le plus grand nombre d'emplois.

- 155.** La Conférence internationale du Travail de l'an prochain poursuivra la discussion sur un nouvel instrument international et ce débat-ci participe de cette réflexion.
- 156.** La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle exige le dialogue social ainsi qu'un vaste train de mesures politiques, dont l'amélioration de l'éducation et de la formation professionnelle pour une meilleure articulation avec le marché du travail, le renforcement de la productivité, la création d'un cadre favorable aux entreprises durables, l'élargissement de la couverture sociale, la simplification des formalités fiscales, le renforcement des institutions liées au travail, dont l'inspection du travail, la politique salariale, la négociation collective, les politiques actives d'emploi et, en particulier, l'application du droit du travail et de la liberté syndicale.
- 157.** Le Directeur général a rappelé que le bureau régional a lancé le Programme pour la promotion de la formalisation en Amérique latine et dans les Caraïbes (FORLAC) pour encourager le passage à la formalisation et qu'un avant-projet du rapport *Panorama Laboral*, consacré à cette question, sera présenté dans le courant de la semaine. Il a conclu que l'informalité ne se résout pas à coup de décrets, mais grâce à des stratégies intégrées émanant de l'initiative de l'Etat.
- 158.** *Le ministre* a indiqué que le Mexique est le sixième pays le plus peuplé et que le marché du travail y est l'un des plus complexes au monde, avec une population économiquement active de plus de 50 millions de personnes. Le Mexique affiche une inégalité de revenus selon une proportion de 30 à 1, où le manque d'emplois productifs et d'emplois de qualité reste l'un des principaux problèmes.
- 159.** En 2013, l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI) a adopté la méthodologie proposée par l'OIT pour mesurer le degré d'informalité. Le gouvernement a ainsi pris la mesure du problème et s'est lancé dans l'élaboration de nouvelles politiques publiques pour s'y attaquer correctement. Visant une croissance génératrice d'emplois à hauteur de 5 pour cent, il a adopté un ensemble de réformes structurelles portant sur le travail, l'éducation et la fiscalité. Dans un effort concerté avec les gouvernements des Etats fédéraux, l'inscription des travailleurs à la sécurité sociale a été encouragée, sans infliger d'amendes. C'est ainsi que le taux de formalisation a dépassé le taux de la croissance économique.
- 160.** Le ministre a présenté également le programme d'incitation à la formalisation des unités de production, qui prévoit l'application d'exonérations fiscales provisoires en échange de l'inscription des travailleurs à la sécurité sociale, l'accès aux services médicaux de l'assurance sociale, le crédit aux entreprises, le crédit au logement et l'accès à la formation. Plus de 600 000 postes de travail sont ainsi passés dans l'économie formelle. En dépit d'une croissance économique instable, la formalisation gagne du terrain, avec une réduction de près de trois points en dix-huit mois à peine. Un tel progrès tient à l'amélioration de la productivité, au travail sur les chaînes de valeur et au renforcement de l'intervention de l'Etat selon une approche participative et de dialogue social. Il a souligné que le dialogue social est un élément fondamental pour poursuivre sur la voie de la réduction de l'informalité.
- 161.** *La directrice aux affaires publiques pour l'Amérique latine de Telefónica S.A.* a expliqué qu'elle représente une entreprise implantée dans 24 pays et ayant 25 ans d'expérience.
- 162.** Cette entreprise dispose d'une très vaste chaîne de valeur, où les participants sont considérés comme des alliés stratégiques avec lesquels l'entreprise entretient un dialogue permanent. Le code déontologique de l'entreprise constitue le point de départ du travail entrepris avec la chaîne de valeur dans le but d'opérer une transition vers le travail formel.



- 163.** L'entreprise compte plus de 11 000 fournisseurs en Amérique latine, plus de 600 000 points de vente rien qu'au Brésil et plus de 1 million en Amérique latine. Un modèle de gestion stratégique a été défini pour veiller au respect de la législation, qui repose sur quatre piliers: l'évaluation des risques, l'évaluation du cycle de vie de la relation commerciale de l'entreprise avec ses fournisseurs, une culture de la durabilité et une chaîne de produits qui mise sur la durabilité. C'est ainsi qu'est né le programme ALIADOS, en 2007, qui met l'accent sur les entreprises les plus créatrices d'emplois mais qui se risquent à créer des emplois informels. Une campagne a ainsi été lancée pour promouvoir les emplois formels qui repose sur l'établissement d'un lien contractuel formel avec ces entreprises afin d'assurer le respect des objectifs visés. Un audit a ensuite été réalisé pour sélectionner les fournisseurs les plus rigoureux.
- 164.** Le résultat n'a pu être obtenu que grâce au travail de sensibilisation mené auprès des fournisseurs et à l'élaboration de modèles reproductifs afin que le programme soit normalisé et que les fournisseurs comprennent le lien avec l'entreprise comme une recherche constante d'amélioration. L'entreprise travaille actuellement selon un modèle de gestion proactive où les bonnes pratiques sont identifiées et mises en œuvre. Elle étudie également les moyens qui permettraient à sa chaîne de valeur de participer à l'éradication du travail des enfants.
- 165.** *Le membre de l'équipe continentale pour l'économie informelle de la CSI* a déclaré être honoré d'avoir été invité à participer à ce panel au titre de membre de la CSI et de la CGT d'Argentine; il lui incombe de faire valoir le point de vue du mouvement syndical, exprimé à l'occasion des nombreux débats consacrés à la formalisation de l'emploi.
- 166.** Il est revenu sur la déclaration du Directeur général du BIT au sujet des indicateurs qu'il conviendrait de prendre en compte dans le processus de transition vers l'économie formelle, lequel conduit nécessairement à trouver des réponses immédiates et à relever le défi de la formalisation grâce à des stratégies de développement qui misent sur l'inclusion sociale. Il ne suffit pas de mettre en œuvre des programmes de formalisation de façon isolée, si le passage à l'économie formelle suppose la relance des politiques actives globales et pas seulement des politiques relatives à l'emploi.
- 167.** Le problème de l'économie informelle dépasse les questions d'emploi et de réglementation. Il s'agit d'un problème d'ordre politique, qui ne pourra pas être surmonté avec la seule mise en adéquation de la réglementation. Des politiques actives dans le domaine fiscal sont donc nécessaires. Ce continent est le plus injuste en matière de répartition des impôts et des revenus.
- 168.** Pour répondre à l'invitation de présenter des exemples de réussite, l'orateur a cité le cas de l'Uruguay et les politiques d'inclusion développées dans ce pays ces dernières années. Le cas de l'Uruguay est l'exemple le plus parlant des résultats obtenus grâce à la mise en œuvre des programmes contenus dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale en vertu des quatre composantes du travail décent.
- 169.** Les progrès réalisés par l'Uruguay tiennent non seulement à la mise en œuvre des politiques actives de protection sociale, mais également aux avancées réalisées dans le domaine réglementaire, en particulier sur la convention n° 189, dans le secteur agricole et la promotion d'un cadre réglementaire pour l'inclusion des travailleurs, l'élargissement de la négociation collective à tous les secteurs, favoriser la liberté syndicale et éliminer tout obstacle à l'affiliation syndicale. Ce ne sont que quelques-unes des principales mesures à prendre. Le chemin est tracé: passer par la réglementation en s'appuyant sur le tripartisme.
- 170.** Pour y parvenir, il convient, toutefois, de s'appuyer sur la convention n° 122, car il est impossible de s'affranchir de l'informalité s'il n'y a pas d'emplois. De même, l'application

de la convention n° 87 et la mise en œuvre d'un véritable dialogue social sont nécessaires, comme l'indique le Directeur général dans son rapport.

- 171.** Les progrès réalisés en Uruguay sont le résultat d'une volonté politique, alliée à la participation et à l'engagement institutionnel de la seule centrale syndicale du pays pour parvenir à un terrain d'entente favorable aux politiques actives, dans un contexte où, à l'origine, l'absence de toute protection sociale avait engendré une situation d'inégalité, source de tous les maux.
- 172.** Pour terminer, il a conclu qu'une autoroute de la formalisation doit être construite. Un nouvel instrument normatif s'avère nécessaire, lequel sera discuté lors de la Conférence internationale du Travail, en 2015, pour répondre également aux situations d'informalité présentes dans l'économie formelle. Le cadre réglementaire de l'OIT doit être approfondi et il doit encourager la création d'emplois, plus de protection sociale, plus de dialogue, avec la participation de tous les secteurs.
- 173.** *Le porte-parole du groupe des employeurs* a souligné que l'économie informelle constitue un problème pour les travailleurs dont les droits ne sont pas protégés, pour les entreprises qui font les frais d'une concurrence déloyale et pour les Etats qui voient leurs revenus amputés, tout comme la contribution aux régimes sociaux. Les causes du problème ne sont pas uniques; elles varient selon la région, mais relèvent néanmoins de certaines caractéristiques communes: la pauvreté, le manque d'accès au crédit, le zèle réglementaire, un niveau d'imposition élevé et la corruption.
- 174.** Parmi les thèmes spécifiques qui doivent être analysés, il a souligné que la législation du travail en est un. Nombreux sont les pays où elle n'a fait l'objet d'aucune révision depuis plusieurs décennies et n'est plus adaptée aux processus de production actuels qui, de surcroît, opèrent dans un contexte de concurrence globale. Il a souligné également que, si certaines entreprises de l'économie informelle naissent de la nécessité, d'autres, en revanche, tendent uniquement à faire des économies en se soustrayant à leurs obligations normatives. Cette distinction doit être reconnue pour pouvoir trouver le bon équilibre entre les mesures d'incitation et les mesures de pénalisation.
- 175.** La Conférence interaméricaine des ministres du Travail, organisée à Medellín, avait attiré l'attention sur les problèmes engendrés, entre autres, par un excès de réglementation, le manque de gouvernance et la corruption. Aussi, pour garantir que les micro et petites entreprises fonctionnent dans l'économie formelle, est-il nécessaire de mettre en place des politiques dans le domaine de l'éducation pour augmenter la productivité, des mécanismes simplifiés pour l'immatriculation des entreprises, un recours renforcé à la technologie, l'accès préférentiel au crédit pour les achats publics et une plus grande flexibilité de l'emploi. Il estime que les lois protectionnistes ne sont pas souhaitables pour les initiatives du secteur informel et que l'analyse des obstacles actuels dont souffre le secteur formel doit être creusée.
- 176.** *La porte-parole du groupe des travailleurs* s'est ensuite exprimée, indiquant que la croissance économique, à elle seule, n'améliore pas les taux de formalisation dans les pays. Il subsiste des lacunes d'ordre politique. Rares sont les pays qui ont produit des politiques globales visant à promouvoir la formalisation, assorties de politiques destinées aux différentes catégories de travailleurs, les salariés, les travailleurs des micro et petites entreprises et les travailleurs domestiques.
- 177.** Des politiques globales seraient nécessaires, comprenant: 1) un ensemble de politiques relatives aux droits des travailleurs indépendants, des travailleurs salariés dans les micro-entreprises et des travailleurs domestiques; 2) la protection du droit à la liberté syndicale et à la négociation collective; 3) des garanties pour les instances chargées de l'application;

4) un dialogue effectif; et 5) l'accent sur les questions de genre. Selon lui, la transition vers l'économie formelle dépend également et, entre autres, des politiques d'emploi, de commercialisation, de protection sociale ainsi que des politiques industrielles. Par ailleurs, la stratégie de formalisation devait inclure un régime d'imposition progressif pour lutter à la fois contre l'évasion fiscale et contre la fraude fiscale.

- 178.** Pour terminer, l'oratrice a affirmé qu'un échange réitéré de points de vue au sein du panel pourrait renforcer les politiques publiques relatives à ces questions. Aussi estimait-elle nécessaire que la discussion menée lors de la dernière session de la Conférence internationale du Travail soit poursuivie afin que soit élaboré un règlement sur la formalisation dans le cadre de la prochaine session de la Conférence.
- 179.** *En qualité de porte-parole du groupe gouvernemental*, le ministre du Travail et de la Création d'emplois du Panama a déclaré que, dans le cadre de ce débat, certains aspects doivent être envisagés, tels que les statistiques relatives à l'emploi, le rapport entre les politiques d'emploi et la formalisation, les politiques conçues à l'intention des jeunes, la formation professionnelle et le rôle des acteurs sociaux dans l'élaboration de ces politiques. Au Panama, quatre emplois sur dix relèvent de l'économie informelle; une situation qui touche en particulier les jeunes, les travailleurs domestiques et les travailleurs indépendants. Les initiatives entreprises par le gouvernement pour faire face à cette situation comprennent, entre autres, la création de la Haute Commission qui définit la politique publique en matière d'emploi pour les professions techniques et libérales, le programme «Sembrando valores para el futuro» («Semer les valeurs de l'avenir»), le programme «Panamá pro joven» («Panama projeunes») ainsi que le rétablissement de la liberté syndicale dans le pays. Le Panama a également fait un pas dans la direction d'une politique salariale juste, de la simplification démocratique, du renforcement des inspections et de l'action syndicale. Le pays a prévu la mise en place d'un Programme national pour le travail décent par le biais d'un processus de dialogue social.
- 180.** *Le modérateur* a souligné que la formalisation est l'un des principaux domaines d'intervention prévus par l'OIT pour la période 2013-14. L'OIT a ainsi lancé, l'an dernier, le programme FORLAC dans la région des Amériques, lequel a déjà fourni des résultats significatifs, et le nouveau *Panorama Laboral*, récemment publié, un recueil de bonnes pratiques. Deux enseignements importants sont à tirer: 1) l'informalité est un phénomène hétérogène et pluridimensionnel; et 2) l'informalité exige des politiques variées mais globales. Il a souligné également combien les politiques de développement productif sont importantes pour contrecarrer la faiblesse des taux de productivité. En moyenne, la productivité de la région correspond à 55 pour cent de celle des Etats-Unis et l'écart tend à se creuser. Il conviendrait par conséquent d'envisager des politiques sectorielles, de chaînes de valeur, des politiques de transformation productive vertueuse, ainsi que des dispositions pour améliorer la répartition en fonction de la taille des entreprises. La récente publication de la BID «Comment repenser le développement productif» comprend d'importantes recommandations en la matière.
- 181.** Il a ajouté qu'il faut développer les initiatives pour améliorer les normes et les règlements. Il existe à ce sujet des expériences positives, comme celles du Chili et de la Colombie. De même, des mesures d'incitation à la formalisation sont nécessaires, et notamment des mesures d'incitation fiscale. Dans la région, 15 pays disposent de régimes fiscaux spécialement conçus pour les entreprises de plus petite taille. Si la fiscalisation et la mise en œuvre doivent encore être améliorées, des expériences intéressantes ont été faites à ce sujet au Chili, en Colombie et au Brésil. Il faut se réjouir de voir les pays engagés dans un effort global, où la formalisation est désormais un objectif bien établi.
- 182.** *Le ministre du Travail de la Trinité-et-Tobago* a expliqué que, lors d'une conférence récemment organisée sur le thème de la croissance inclusive, la conclusion fut qu'en la

matière personne ne devait rester en marge. En ce sens, la formalisation doit être reconnue pour la contribution qu'elle apporte au développement durable. La pauvreté, où qu'elle sévise, mine tout progrès. Il convient de toujours avoir une vue d'ensemble sur toutes les questions liées à la productivité et au développement des entreprises durables. Le débat vient à point nommé et se révèle particulièrement important pour les micro et les petites entreprises. Il a expliqué, à ce sujet, qu'un cadre politique a récemment été mis en place dans son pays, avec la promotion des entreprises dans le secteur formel ainsi que la transition des entreprises informelles vers le secteur formel. Cette politique comprend l'instauration d'incitations financières et non financières ainsi qu'un programme de pépinières d'entreprises. L'orateur a terminé en demandant instamment que l'on poursuive sur la voie du développement des micro et des petites entreprises.

- 183.** *Le délégué des travailleurs de la Dominique* a déclaré que les faits historiques rendent la concurrence bien difficile à surmonter pour un petit Etat insulaire tel que la Dominique. Les tarifs préférentiels instaurés pour certaines productions locales tendent à diminuer, la corruption est largement répandue et la délinquance est devenue un véritable fléau pour le tourisme. La Dominique, en tant que petit Etat insulaire, souhaiterait que s'ouvre un dialogue à l'échelle régionale qui aborde aussi la question du changement climatique.
- 184.** *Le délégué suppléant des travailleurs de Colombie* a indiqué que la formalisation est une question importante et que la situation de la région dans ce domaine est décourageante. Il est nécessaire de chercher une issue réelle et ne pas s'en tenir aux seuls discours. L'informalité et le travail précaire conduisent à l'inégalité et à la pauvreté et touchent en particulier les femmes et les jeunes.
- 185.** *Le vice-ministre des Droits et Relations du travail de la République bolivarienne du Venezuela* a estimé nécessaire d'harmoniser les statistiques afin de voir clairement ce qui est «informel». La République bolivarienne du Venezuela a fait des progrès dans la mise en œuvre d'une politique de sécurité sociale obligatoire pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Ainsi, les microentreprises ne peuvent plus être considérées comme appartenant au secteur informel. Le gouvernement a également tenu à préciser ce qui relève de l'emploi informel en donnant aux travailleurs indépendants l'accès à la sécurité sociale. Enfin, il a indiqué qu'il faut aussi tenir compte du fait que les entreprises formelles encouragent l'informalité en recourant à l'externalisation.
- 186.** *La déléguée des travailleurs de la République dominicaine* a expliqué que la transition vers l'économie formelle dépend, en grande partie, de la volonté politique à l'égard des groupes vulnérables, comme en témoignent les exemples tels que celui de l'Uruguay, pays qui a mis en œuvre les instruments de l'OIT, dont la convention n° 189. D'autres exemples sont l'impôt unique en Argentine et les avancées dans certains pays sur les questions rurales. Elle a terminé en disant que les mesures qui doivent être prises pour encourager la formalisation ont d'ores et déjà été définies et sont documentées.
- 187.** *Le conseiller technique des employeurs du Pérou* a déclaré qu'il est nécessaire de tenir compte des coûts de transaction et des procédures administratives qui ont une incidence sur la formalité ainsi que sur le rehaussement des taux d'imposition. L'informalité au Pérou est la conséquence de lois et de politiques inadaptées, en particulier le coût élevé de la formalité et une mauvaise réglementation qui, plutôt que de récompenser la croissance et la productivité, la pénalise, la complexité du système d'application et un régime d'imposition axé sur la collecte de fonds plutôt que sur l'aide au développement des entreprises. Les sanctions inadaptées sont également une source de préoccupation tout comme la faiblesse des services publics qui ont un coût élevé pour le pays et des retombées négatives sur la compétitivité des entreprises.

- 188.** *Le délégué des travailleurs de l'Uruguay* a estimé que la question de l'informalité et celle de la précarité de l'emploi sont indissociables l'une de l'autre. Il faut, avant tout, mettre en place un plan d'urgence qui comprenne un plan de travail destiné aux personnes exclues de la formalité, accompagné de mesures spécifiques. Selon lui, il ne faut pas croire à la bonne volonté des entreprises mais bien aux lois, comme la loi sur l'externalisation, par exemple.
- 189.** *La ministre du Travail de la Barbade* a constaté que, loin de perdre du terrain, l'informalité en gagne, ce qui a de graves incidences sur les droits des travailleurs, et que le dialogue social est nécessaire pour assurer une croissance soutenue. Il conviendrait, par ailleurs, d'améliorer la régulation relative au travail et de définir les secteurs dont le potentiel de croissance est le plus prometteur. Plutôt que d'être assortis de mesures punitives, les efforts déployés pour formaliser l'économie informelle devraient prévoir des dispositions visant à informer les chefs des petites entreprises et les travailleurs du secteur informel en les encourageant à légaliser leur activité; il faut également prévoir des aides, car derrière ces travailleurs et ces entrepreneurs se cache un visage humain et pas simplement des statistiques.
- 190.** *Le conseiller technique du gouvernement du Pérou*, au nom de la Direction générale nationale de la fiscalisation du travail (SUNAFIL), a exposé les principaux éléments pour comprendre la perspective de cette institution. La SUNAFIL a été créée dans le cadre de la convention n° 81 de l'OIT pour optimiser et institutionnaliser l'inspection destinée à faire respecter les droits fondamentaux sur le lieu de travail et pour encourager la création d'une structure qui analyserait la question de l'informalité selon une approche systémique. Elle vise la promotion et le contrôle des droits du travail, mais entend également créer des instruments pour conseiller et former les parties prenantes à cette démarche. Sa priorité est l'éradication du travail des enfants et du travail forcé et le respect du plein exercice des droits du travail. Le délégué s'est réjoui que cet espace de dialogue qu'est la Réunion régionale des Amériques soit l'occasion d'échanger d'importants points de vue pour que des décisions plus justes et plus équilibrées soient prises lors de l'élaboration de politiques publiques pour améliorer le développement humain et non pas seulement les intérêts économiques.
- 191.** *La conseillère technique du gouvernement de l'Argentine* s'est félicitée que trois questions essentielles aient été soulevées par le panel: la nécessité d'améliorer les statistiques, la nécessité de disposer de politiques globales, et surtout l'importance des chaînes de valeur dans le cadre de référence et dans les politiques de réduction de l'informalité. Pour analyser l'évolution de l'informalité en Argentine, deux aspects doivent être pris en compte: la dynamique des politiques publiques et leur hétérogénéité. Les travailleurs salariés non légalisés représentent actuellement 33 pour cent de la population salariée. De plus, les statistiques sur l'informalité des travailleurs non salariés devraient tenir compte de leur très grande hétérogénéité, elle-même souvent occultée par les enquêtes réalisées sur les ménages. A titre d'exemple, la réalisation de deux enquêtes spéciales a permis de mettre au jour le fait que 20 pour cent des travailleurs non salariés, qui ne cotisent pas, appartiennent aux professions libérales et que l'informalité est plus élevée dans ces secteurs. Les résultats obtenus découlent de politiques diverses, non seulement des politiques de croissance, mais également des politiques interventionnistes, ainsi que de la mise en œuvre d'un plan d'enregistrement intégral des travailleurs qui allie sanctions et incitations. Enfin, le contrôle et la réduction des charges imposées aux plus petites entreprises se sont approfondis.
- 192.** *Le délégué des employeurs de l'Etat plurinational de Bolivie* a déclaré que la Confédération des employeurs de Bolivie s'était montrée ferme quant à la nécessité d'adopter des politiques permettant d'élargir l'univers de la formalité. Les entreprises qui relèvent de l'économie formelle sont quelque peu frustrées de voir certains profiter de l'informalité et de leur anonymat pour créer une concurrence déloyale en échappant aux impôts et en faisant subsister des emplois qui ne sont pas dignes. Toute politique globale contre l'informalité doit

porter sur les questions de travail, mais également sur les questions de fiscalité, y compris sur l'accès au système financier et au régime de sécurité sociale. Face à la nécessité d'assurer la durabilité des systèmes de sécurité sociale, l'orateur s'inquiète de voir que les Etats continuent de faire porter la charge sociale et fiscale aux entreprises du secteur formel plutôt que de continuer à l'assumer eux-mêmes. Les politiques adoptées doivent encourager la formalisation au lieu d'aller dans le sens contraire.

- 193.** *La déléguée suppléante des travailleurs de la République bolivarienne du Venezuela* s'est félicitée du rapport du Directeur général. Des changements politiques ont été introduits en République bolivarienne du Venezuela pour mettre un terme aux emplois informels et améliorer la qualité de vie des travailleurs se trouvant dans cette situation. Elle a averti que les travailleurs ne renonceront pas à leurs acquis pour revenir à des politiques néolibérales ou émanant du Fonds monétaire international (FMI).
- 194.** *Le vice-ministre des Relations professionnelles de Colombie* a rappelé qu'il existe bien un consensus affirmant que la seule croissance économique ne suffit pas à garantir l'équité sociale et le travail décent, que la réduction de l'informalité ne s'impose pas par simple décret, mais qu'elle exige des politiques diverses et concertées ainsi que l'échange des meilleures pratiques. De nombreuses interventions soulignent ainsi que la formalisation doit être abordée et mise en œuvre avec en toile de fond les droits des travailleurs qui sont des droits humains sociaux et culturels. C'est pourquoi la Colombie s'est engagée sur deux voies: premièrement, la mise en œuvre d'une politique publique pour le rétablissement des droits moyennant des plans et des programmes concrets et orientés à l'échelle du territoire. Deuxièmement, une politique publique de reconnaissance des droits visant à identifier toute personne liée à un employeur par un lien précaire ou en violation manifeste du droit du travail, et en particulier des atteintes à la liberté syndicale. Enfin, il a remercié le bureau régional de l'OIT pour le suivi accordé à l'amélioration des taux de formalité en Colombie.
- 195.** *Un délégué gouvernemental de l'Uruguay* a signalé que la réduction de la formalité en Uruguay est constante depuis 2006, que l'emploi informel est passé de 35 pour cent en 2006 à 25,6 pour cent en 2013. Cette politique s'explique par l'amélioration des services de l'inspection du travail, mais également par la mise en œuvre de certains instruments de politique des réformes fiscales qui ont simplifié le système de cotisation à la sécurité sociale et au régime d'imposition pour toutes les activités ayant une dimension économique limitée, se déroulant principalement sur la voie publique, moyennant un travail autonome ou familial, ainsi que des régimes spéciaux pour les foyers vivant sous le seuil de pauvreté. Il a expliqué, par ailleurs, que les politiques adoptées par le gouvernement uruguayen ne se sont pas limitées à déréglementer ou à introduire des assouplissements pour faciliter la création d'emplois formels ou pour encourager la formalisation des travailleurs, mais qu'elles ont eu des retombées positives sur les conditions de travail et les droits des travailleurs et les conditions de formalité. Il a mentionné trois mesures: le salaire minimum, selon l'application complète de la convention n° 131, la réglementation de la sous-traitance et l'offre de main-d'œuvre. Enfin, dans le domaine judiciaire, c'est la recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, qui s'applique, un instrument qui permet de mettre au jour les cas de dissimulation et de fraude qui rendent la relation professionnelle précaire.
- 196.** *Un conseiller technique des employeurs du Mexique* a indiqué que l'emploi informel génère peu de valeur ajoutée, un faible niveau de rémunération et pas de sécurité sociale et qu'il doit, par conséquent, être considéré comme relevant de l'économie de subsistance. Le travail informel existe par nécessité ou pour des raisons pratiques; l'informalité augmente quand les règles de la formalité ne sont pas perçues comme un avantage par ceux qui sont censés les respecter, quand les coûts associés à leur application sont mal gérés ou mal administrés, ou font l'objet de corruption. La formalité doit présenter des avantages perçus comme évidents pour les travailleurs, les employés et l'Etat qui en est à l'origine, dans

l'utilisation des ressources, selon des normes de qualité et d'efficacité allant de pair avec moins de bureaucratie.

- 197.** *Une déléguée des employeurs du Belize* a expliqué que la situation géographique et les frontières poreuses de son pays le rendent attrayant pour les voisins d'Amérique centrale, que l'afflux constant de travailleurs migrants est une source de travail informel qui impose une charge supplémentaire au système social du pays. Les données et les ressources sont insuffisantes pour contrôler et accompagner la tendance. Un registre pour consigner les noms des travailleurs migrants saisonniers auxquels est accordé un permis de travail serait également souhaitable. Il n'existe actuellement aucun contrôle permettant de savoir si ces travailleurs quittent réellement le pays ou s'ils sont absorbés par le secteur informel. L'inclusion et la formalisation peuvent encourager les travailleurs, aussi bien en leur redonnant un sentiment d'appartenance qu'en diminuant la sensation d'isolement. L'éducation et une plus grande réserve de main-d'œuvre compétente, innovante, compétitive et entreprenante peuvent avoir un impact direct sur la croissance économique du pays.
- 198.** *Une conseillère technique des travailleurs du Mexique* a appelé les délégués présents à la réunion à soutenir, avec un caractère prioritaire, la proposition d'une norme sur la violence exercée contre les femmes et les hommes dans le monde du travail, lors de la prochaine session du Conseil d'administration du BIT en novembre. La violence de genre reste l'une des violations les plus pernicieuses dans le monde du travail et recouvre différents types de violence. Il est regrettable qu'il n'y ait toujours pas de norme internationale du travail qui aborde concrètement la question de la violence de genre dans sa globalité.
- 199.** L'économie informelle est le résultat de nouveaux modes d'exploitation qui privent les gouvernements de revenus qui devraient leur revenir et limitent leurs capacités budgétaires, de sécurité sociale et d'éducation, entre autres. Comment nier l'écart entre la productivité du travail et la stagnation des salaires qui réduit le pouvoir d'achat? Des mesures concrètes doivent être formulées pour promouvoir le travail décent et l'exercice des droits du travail, la transition de l'informalité vers la formalité et assurer ainsi un niveau de vie correct, un salaire juste et une protection sociale, et éliminer par là même le sous-emploi, l'inégalité de genre et la pauvreté.
- 200.** *Le conseiller technique des travailleurs du Pérou* a considéré que la transition de l'informalité vers la formalité doit s'inspirer de l'exemple de l'Uruguay. La discussion menée à l'occasion de la Réunion régionale des Amériques est particulièrement importante à ce titre. Il est également essentiel de s'opposer à ces politiques qui privilégient l'appât du gain plutôt que l'instauration de salaires décents permettant aux travailleurs d'accéder à la justice sociale.
- 201.** *La déléguée des travailleurs de Cuba* a signalé que des millions de migrants subissent les pires formes de subsistance dues à l'existence d'emplois informels et mal rémunérés. A Cuba, les travailleurs employés dans les nouveaux emplois, créés individuellement ou en coopérative et qui ne relèvent pas de l'Etat, perçoivent des revenus supérieurs à ceux des travailleurs informels et ont accès à une plus grande diversité d'activités; ce sont des emplois qualifiés pour la plupart et qui exigent un niveau d'instruction et de culture élevé. Les travailleurs sont tous protégés par la loi du travail en vigueur dans le pays. Ils jouissent de l'exercice du droit de syndicalisation et bénéficient de la sécurité sociale, du congé de maternité, régularisent leur activité fiscale et accèdent à tout type d'emploi.
- 202.** *Le conseiller technique des travailleurs de l'Argentine* s'est félicité du choix de l'Uruguay comme exemple. Il a souligné que ce sont précisément les pays qui ont mis l'accent sur l'emploi et la formalité qui affichent les meilleurs résultats, ce qui émane d'une volonté politique. Si le dialogue social est nécessaire pour la mise en œuvre de ces politiques, celles-ci n'en émanent pas moins de décisions politiques. Enfin, les chefs d'entreprise sont

ceux qui profitent le plus de la réduction de l'informalité avec le développement du marché interne et de l'amélioration des questions d'ordre social.

- 203.** *La déléguée des travailleurs d'El Salvador* a indiqué qu'il est difficile de parler de travail décent alors que les chefs d'entreprise et certains gouvernements conçoivent des politiques dont la finalité est d'aggraver la crise, à savoir des politiques comme celles qui ont provoqué la crise. Le mouvement syndical d'Amérique centrale et la CSA partagent la préoccupation exprimée par les travailleurs, au mois de mars dernier au Conseil d'administration, relative à l'application du système SIMAPRO dans les entreprises et microentreprises privées de syndicats et où le contexte productif est peu enclin au dialogue social. Il est temps que les employeurs reconnaissent leur dette historique à l'égard des travailleurs et s'ouvrent à un dialogue franc et sincère sur la justice sociale. Il est donc important qu'ils garantissent le plein respect des droits fondamentaux des travailleurs.
- 204.** *Le conseiller technique des travailleurs du Pérou* a souligné la déclaration du Directeur général du BIT sur le besoin de donner de l'élan et/ou de soutenir des politiques spécifiques visant à encourager la formalisation et à tenir compte des conditions de travail, du salaire minimum et de la protection sociale. Il a souligné également la violation du droit à la négociation collective et à la liberté syndicale, aussi bien dans le secteur public que privé, et le risque que court le Pérou d'assister à une réduction des droits des travailleurs comme moyen de promouvoir la formalisation.
- 205.** *Le délégué des employeurs de l'Argentine* a déclaré que l'informalité est un fléau en Amérique latine et qu'il est nécessaire de poser un diagnostic commun. Trois éléments sont essentiels pour faire progresser la formalisation: 1) multiplier et améliorer les contrôles; 2) mettre en place un cadre réglementaire adapté, en particulier dans les petites entreprises; et 3) coordonner les politiques économiques et de l'emploi. L'entreprise Telefónica mérite d'être citée et félicitée pour ses efforts en vue d'améliorer les conditions de travail de ses fournisseurs logistiques et de soutenir ainsi la transition vers l'économie formelle.
- 206.** *Le représentant des travailleurs d'Antigua-et-Barbuda* a déclaré qu'il faut tenir compte de la particularité propre aux pays des Caraïbes. Aucune Réunion régionale des Amériques de l'OIT n'a été organisée dans les Caraïbes jusqu'à présent; il a exprimé ainsi le souhait que l'un des pays de la région soit prochainement l'hôte d'un événement de cette nature.
- 207.** *Le délégué des travailleurs de l'Etat plurinational de Bolivie* a affirmé que la défense des droits des travailleurs relève de la responsabilité de tout un chacun et pas uniquement des organisations de travailleurs. Les travailleurs doivent être partie prenante de la définition des politiques dans le cadre d'un dialogue social tripartite.

## Déclarations de clôture

- 208.** *Le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale du Mexique* était représenté par le directeur des relations internationales du secrétariat au Travail du Mexique. Ce dernier a déclaré que ce débat est la preuve de l'intérêt majeur que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes portent à la résolution du problème de l'informalité. Les interventions ont démontré qu'en dépit des nombreuses avancées il reste beaucoup à faire. De nouvelles voies doivent être explorées et exigent de faire preuve d'innovation et de créativité. L'OIT reste un allié de taille dans cette tâche et il s'est félicité que le Directeur général du BIT ait pris la direction de cette question essentielle. Enfin, le dialogue social doit être le mécanisme qui permettra de chercher et de trouver les meilleures solutions.



209. *La directrice des affaires publiques pour l'Amérique latine de Telefónica S.A.* a cité le réseau de points focaux du Pacte mondial en Amérique latine, car ceux-ci pourraient être d'excellents alliés dans la promotion des initiatives destinées à la formalisation de la chaîne de valeur des entreprises. Elle a remercié également l'OIT de l'avoir invitée à participer à la réunion.
210. *Le représentant de la Confédération syndicale des Amériques* a posé la question «pourquoi s'intéresse-t-on à l'informalité?». N'est-ce pas un moyen de porter atteinte aux droits des travailleurs? A l'heure actuelle, une distinction est à faire entre deux types de droit du travail: il y a les travailleurs qui ont des droits inhérents au travail décent et les travailleurs en situation de précarité dont les droits du travail sont amputés.
211. *Le Directeur général* a jugé le débat extrêmement intéressant, riche et participatif, avec 28 interventions sur des questions fondamentales. Il a rappelé que ce débat était un préambule à celui qui se tiendra au mois de juin prochain, à Genève. Il a résumé les conclusions autour de quatre grands volets: espérer que la formalisation résulte d'une recette simple serait une erreur; il existe aujourd'hui un vaste consensus tripartite; la formalité est reconnue comme un problème qui porte atteinte aux intérêts des employeurs, des travailleurs et des gouvernements; l'informalité est incompatible avec le travail décent et le développement inclusif; il faut construire une autoroute de la formalité, ce qui implique des politiques qui établissent un équilibre entre les mesures de contrôle, d'une part, et les aides, d'autre part; la formalisation est une question intimement liée à d'autres défis de l'OIT, tels que la gestion responsable des chaînes de valeur, les travailleurs domestiques et l'emploi des jeunes, entre autres.
212. Il a clôturé la réunion en invitant les délégués tripartites de la région à poursuivre le débat avec les délégués des autres régions du monde, à l'occasion de la prochaine Conférence internationale du Travail, à Genève, en juin 2015.

## Présentation du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

213. *La présidente de la Commission de vérification des pouvoirs* a déclaré que 33 des 38 Etats Membres de la région ont participé à la réunion, soit au total 301 délégués, dont 33,2 pour cent de femmes. C'est la première fois que la participation féminine dépasse les 30 pour cent à une Réunion régionale des Amériques. La présidente a exhorté les organisations d'employeurs et de travailleurs à désigner plus de femmes dans leurs délégations. Aucune plainte n'a été soumise à la commission, ce qui représente aussi une amélioration par rapport à la précédente réunion régionale.

*La réunion a pris note du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.*

## Adoption des conclusions et du rapport de la réunion

214. *Le porte-parole des employeurs* s'est félicité de ce qu'on reconnaisse que les entreprises durables et l'esprit d'entreprise sont au cœur du développement durable, de la prospérité économique et de la justice sociale. L'OIT devrait s'attacher à promouvoir des politiques qui encouragent la productivité et la compétitivité, un environnement macroéconomique favorable, la bonne gouvernance et un cadre institutionnel propice à des relations professionnelles fructueuses. Les politiques nationales de l'emploi devraient viser à répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises; encourager l'esprit d'entreprise; valoriser les ressources humaines par le biais de formations satisfaisant aux besoins des entreprises; éliminer les obstacles au commerce, notamment la surréglementation. Les

régimes fiscaux devraient être équitables et il faudrait défendre le droit de propriété. Si les gouvernements encouragent des politiques de ce type, l'informalité reculera naturellement.

**215.** *Le porte-parole des travailleurs* a déclaré que son groupe était satisfait du résultat de la réunion, ce qui n'était pas le cas lors de la dix-septième Réunion régionale des Amériques (Santiago, décembre 2010). Il est très important que s'établisse un processus solide de dialogue social et de négociation collective dans la région dans les prochaines années. Le rapport du Directeur général est centré sur les inégalités. Il est urgent d'affronter la question de l'emploi précaire dans la région. L'oratrice a attiré l'attention sur la résolution de 2007 concernant les entreprises durables, soulignant qu'elle met l'accent sur le partage équitable des profits découlant de l'activité économique des entreprises. La négociation collective et le dialogue social sont des instruments essentiels pour y parvenir.

**216.** *Le président du groupe gouvernemental* a accueilli avec satisfaction le rapport de la réunion. Il a appuyé l'exhortation formulée par tous les ministres à poursuivre les travaux de la réunion et à promouvoir le travail décent et la transition vers la formalité.

*La réunion régionale a adopté son rapport à l'unanimité.*

## Examen et adoption des conclusions de la réunion

**217.** *Le représentant employeur du Comité de rédaction chargé des conclusions* s'est félicité de l'appui tripartite qui s'est exprimé en faveur du projet de conclusions. Des politiques économiques et sociales intégrées sont nécessaires pour encourager l'inclusion sociale, l'emploi productif et le travail décent. Des emplois de qualité ne peuvent exister que si sont respectés les principes et les droits fondamentaux au travail. Il en est bien tenu compte dans le texte des conclusions, ce qui montre que la confiance mutuelle a été rétablie et que la volonté existe d'œuvrer à un développement plus juste et équitable dans la région. Le groupe des employeurs est déterminé à promouvoir l'emploi productif et le travail décent dans le respect de la négociation collective et de la liberté syndicale. L'orateur a proposé que les conclusions soient adoptées sous le titre de «Déclaration de Lima».

**218.** *Le représentant travailleur du Comité de rédaction chargé des conclusions* a salué le projet de conclusions et appuyé la proposition formulée par son collègue employeur d'intituler les conclusions «Déclaration de Lima».

**219.** *Le représentant gouvernemental du Comité de rédaction chargé des conclusions* a indiqué qu'à son avis le projet de conclusions offre une approche équilibrée dont il espère qu'elle sera utile pour améliorer la vie et le bien-être des populations de la région.

*La réunion a adopté le projet de conclusions à l'unanimité.*

## Clôture de la réunion

**220.** *Le vice-président gouvernemental de la réunion* a remercié le gouvernement du Pérou de son hospitalité et de son appui sans faille. Il a souligné à quel point il est important d'aborder et de régler la question de l'informalité dans la région. Pour que l'équité et l'inclusion sociale deviennent une réalité, il est impératif que la législation du travail soit appliquée avec plus de rigueur. La région devrait inventer des modalités de dialogue social qui permettent de réaliser les objectifs de la présente réunion.

**221.** *La vice-présidente travailleuse de la réunion* a fait observer qu'un esprit de coopération avait prévalu tout au long de la réunion. Elle s'est déclarée satisfaite du haut niveau de participation des femmes et a félicité le Directeur général d'avoir manifesté si clairement dans son rapport que le développement durable ne peut être atteint que par le biais du

travail décent. Les conclusions préconisent l'établissement d'un cadre de politiques intégré et cohérent, indispensable pour que soient créés des emplois de qualité dans le respect de la liberté syndicale et de la négociation collective. Elles doivent orienter les travaux de l'OIT dans les quatre années à venir.

- 222.** *Le vice-président employeur de la réunion* a souligné aussi l'esprit de coopération et de compréhension qui ont caractérisé la réunion. Les entreprises durables et la création d'un environnement favorable à leur développement doivent être au cœur de stratégies d'emploi qui débouchent sur la formalisation et le travail décent. Le BIT devrait promouvoir la mise en œuvre du cadre juridique et réglementaire nécessaire à cet effet. Le Directeur général devrait veiller à ce que le programme de travail de l'OIT tienne compte des résultats de la réunion régionale, en ce qui concerne en particulier le programme et budget et les domaines de première importance.
- 223.** *Le président de la réunion* a déclaré que le gouvernement du Pérou a relevé le défi consistant à créer du travail décent d'une façon systématique et cohérente. Cependant, l'histoire de la région montre qu'en dépit de la croissance économique et de tous les investissements réalisés un déficit persiste en matière de droits des travailleurs et de couverture sociale. Le rapport du Directeur général cible le débat sur la recherche de nouveaux modèles et de politiques intégrées appropriées. Les éléments principaux du développement sont l'éducation, la santé, la protection sociale et l'emploi formel. L'orateur s'est félicité de la façon dont la réunion a abordé ces thèmes. Il a souligné aussi le rôle de l'emploi pour ce qui est de relever le défi environnemental et de consolider la démocratie. Il a remercié tous les participants pour leur contribution et souligné, au nom de son gouvernement, que le Pérou a eu grand plaisir à accueillir la réunion.
- 224.** *Le Directeur général du BIT* a observé que l'esprit de consensus et la coopération qui ont prévalu pendant la réunion ont débouché sur des conclusions concrètes et pragmatiques qui orienteront les travaux de l'Organisation au cours des quatre prochaines années. La région était fortement représentée, puisque 33 des 38 Etats Membres qui la composent étaient présents. Le Directeur général a noté en particulier la forte présence et la participation active des Etats des Caraïbes, qui ont partagé leur expérience et leurs bonnes pratiques. Plusieurs manifestations ont été organisées en marge de la réunion: réunion tripartite des Etats des Caraïbes sur le travail décent, le changement climatique et le développement durable, séance spéciale d'information sur le suivi de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales, signature par 25 Etats Membres de la Déclaration instituant l'Initiative régionale «Mettre fin au travail des enfants en Amérique latine et aux Caraïbes». Les Amériques doivent envoyer au monde entier le message qu'il ne peut y avoir de développement humain sans travail décent et que la démocratie ne peut que se renforcer s'il existe des emplois de meilleure qualité pour tous. C'est ensemble que nous devons nous atteler à ces tâches. Le Directeur général a remercié le Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour l'excellence de l'organisation et le gouvernement du Pérou pour son hospitalité, soulignant que la présence du Président de la République à la réunion est le signe de l'appui sans faille que le gouvernement du Pérou apporte à l'Agenda du travail décent du BIT.

### **Projet de décision**

**225. Le Conseil d'administration prie le Directeur général:**

- a) *d'attirer l'attention des mandants de l'OIT, et en particulier de ceux de la région des Amériques, sur la Déclaration de Lima et à cette fin d'en communiquer le texte:*

- i) aux gouvernements de tous les Etats Membres et par leur intermédiaire aux organisations d'employeurs et de travailleurs nationales;*
  - ii) aux organisations internationales officielles et non gouvernementales internationales concernées;*
- b) de tenir compte de la Déclaration de Lima dans l'exécution des programmes existants et l'élaboration des propositions de programme et de budget à venir.*

## Annexe I

### Déclaration de Lima

#### I. Contexte

Les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des Amériques, rassemblés en cette dix-huitième Réunion régionale des Amériques de l'OIT, se félicitent que le sujet de cette réunion porte sur le développement durable et le travail décent, la productivité et l'inclusion sociale dans la région ainsi que sur la formalisation de l'économie informelle.

Au cours de la décennie passée, certains pays de la région ont enregistré des avancées significatives en matière de croissance économique, de baisse du chômage, de réduction de la pauvreté et d'amélioration d'autres indicateurs du travail. Cependant, les Amériques continuent de se caractériser par de fortes inégalités. La lutte contre les inégalités requiert des politiques publiques intégrées, tant économiques que sociales, qui favorisent l'inclusion sociale, le travail décent et l'emploi productif, ainsi qu'un environnement favorable aux entreprises durables. Parmi ces politiques publiques doivent figurer des politiques contre la discrimination et les violations de la liberté syndicale et du droit d'association.

Pour surmonter les obstacles et accélérer la création d'emplois de qualité, il est impératif d'assurer le respect des droits fondamentaux au travail, un environnement propice aux entreprises durables et un dialogue social effectif fondé sur la confiance mutuelle entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs représentatives et indépendantes.

Aux fins de l'élaboration de la présente déclaration, il a été pris note de la discussion du rapport du Directeur général intitulé *Les Amériques face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle: plein emploi productif et travail décent*, qui met en lumière quelques-uns des principaux enjeux auxquels est confrontée la région pour promouvoir des modèles de développement au service de l'inclusion sociale<sup>1</sup>.

#### II. Attentes en matière de politiques

Les gouvernements, les travailleurs et les employeurs de la région conviennent que la présente déclaration, concrète et pragmatique, peut inspirer l'élaboration des politiques et orienter l'action de l'OIT dans les quatre années à venir.

L'OIT devrait fournir une assistance à ses mandants pour qu'ils puissent assumer des engagements concrets par les moyens suivants:

1. Un large cadre de politiques de promotion du plein emploi décent, productif et librement choisi, fondé sur les conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi (103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, 2014).

<sup>1</sup> Ont été pris en compte, notamment: la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998; la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, 2006; la Résolution concernant la promotion d'entreprises durables, 2007; la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008; le Pacte mondial pour l'emploi, 2009; la Résolution concernant la crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action, 2012; les conclusions concernant le deuxième discussion récurrente sur l'emploi, 2014; le rapport de la Commission sur la transition de l'économie informelle, 2014. La présente déclaration s'est aussi inspirée de la Déclaration et du Plan d'action des ministres du Travail des Amériques: «50 ans de dialogue interaméricain pour la promotion de la justice sociale et le travail décent: progrès réalisés et défis à relever vers le développement durable», adoptés à Medellín en 2013

2. Politiques favorisant le respect de la liberté syndicale et de la négociation collective, conformément aux conventions n<sup>os</sup> 87, 98, 151 et 154, y compris l'identification et l'élimination des restrictions légales à l'exercice de ces droits, garantissant comme il se doit la protection et le respect de l'exercice de l'activité syndicale.
3. Politiques favorisant un environnement propice à la création d'entreprises et à leur développement, conformément à la Résolution concernant la promotion d'entreprises durables adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2007, y compris les principes de l'entreprise durable, de la liberté d'entreprendre et du respect du droit à la propriété privée.
4. Stratégies cohérentes et intégrées facilitant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, en conformité avec la discussion qui se tiendra à la Conférence internationale du Travail en 2015.
5. Politiques de restructuration de la production axées sur la transformation industrielle en vue de produire plus de valeur ajoutée.
6. Politiques d'intégration régionale favorisant un marché élargi pour le commerce et l'investissement, l'accent étant mis sur les infrastructures, dans le but d'améliorer la compétitivité des économies.
7. Politiques de salaires minimums.
8. Action immédiate, renouvelée et spécifique visant à affronter la crise de l'emploi des jeunes conformément à la résolution adoptée par la Conférence à sa 101<sup>e</sup> session en 2012, dans les cinq domaines suivants: politiques de l'emploi et politiques économiques en faveur de l'emploi des jeunes; employabilité; éducation, formation et qualifications et passage de l'école à la vie active; politiques du marché du travail; entrepreneuriat et travail indépendant des jeunes; droits des jeunes.
9. Politiques visant à éradiquer l'esclavage et le travail forcé, pouvant envisager la ratification et l'application de la convention n<sup>o</sup> 29 et de son protocole (103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, 2014).
10. Politiques visant à éliminer le travail des enfants, mettant l'accent sur l'Initiative «Mettre fin au travail des enfants en Amérique latine et aux Caraïbes».
11. Politiques visant à encourager l'absence de discrimination dans l'emploi et la profession.
12. Politiques visant à promouvoir une transition juste, dans le cadre des conclusions concernant le développement durable, le travail décent et les emplois verts (102<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, 2013).
13. Politiques migratoires qui tiennent compte du cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre (2005).
14. Politiques visant à améliorer les compétences professionnelles des travailleurs et des employeurs afin d'éliminer l'écart entre l'offre de qualifications et les besoins du marché du travail, l'accent étant mis sur les micro, petites et moyennes entreprises.
15. Politiques visant à établir des socles et des mesures de protection et de sécurité sociales, conformément aux dispositions de la convention (n<sup>o</sup> 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et de la recommandation (n<sup>o</sup> 202) sur les socles de protection sociale, 2012.
16. Politiques visant à améliorer les conditions de sécurité et de santé au travail, pouvant envisager la ratification et l'application de la convention (n<sup>o</sup> 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et de son protocole de 2002, ainsi que de la convention (n<sup>o</sup> 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006.

17. Stratégies visant à améliorer le fonctionnement des services de l'inspection du travail et à les renforcer, notamment par le biais d'une assistance en vue de recenser les ressources nécessaires.
18. Promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (2006).
19. Promotion des questions d'intérêt tripartite inscrites au programme de développement durable pour l'après-2015.

### **III. Moyens d'action de l'OIT**

Nous demandons à l'OIT de:

- a) Promouvoir la liberté syndicale et le droit de négociation collective et autres droits fondamentaux, par le biais de programmes d'action, d'assistance technique et de campagnes.
- b) Promouvoir un environnement propice à la création d'entreprises et à leur développement, conformément à la Résolution concernant la promotion des entreprises durables adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2007, par le biais de programmes d'action, d'assistance technique et de campagnes.
- c) Appuyer un cadre intégré de politiques de formalisation, et encourager et renforcer le Programme pour la promotion de la formalisation en Amérique latine et aux Caraïbes (FORLAC) établi à l'intention des mandants, en tant que moyen d'orienter et de soutenir les efforts déployés par les pays pour assurer la transition vers la formalité.
- d) Promouvoir la cohérence des politiques aux niveaux mondial, régional et national en vue de réaliser un développement durable fondé sur le travail décent et l'emploi productif, par le biais de recherches fondées sur des preuves et sur une analyse multidimensionnelle; approfondir la collaboration avec les organisations internationales et régionales afin de favoriser les synergies et d'avancer dans l'application de l'Agenda du travail décent.
- e) Promouvoir le dialogue social effectif en renforçant la capacité des gouvernements ainsi que des partenaires sociaux, avec l'assistance technique d'ACT/EMP et d'ACTRAV.
- f) Promouvoir l'Agenda du travail décent dans les divers espaces d'intégration régionale et sous-régionale ainsi que la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent, avec la participation des partenaires sociaux, en mettant l'accent sur le respect de la liberté syndicale et de la négociation collective, et en favorisant un environnement propice aux entreprises durables.
- g) Promouvoir l'échange d'informations sur les bonnes pratiques, les politiques, stratégies et programmes qui ont eu des effets positifs sur la création et la promotion d'emplois pour les jeunes, en mettant l'accent sur le lien entre l'éducation, l'entreprise et le monde du travail, en vue de garantir que l'éducation et la formation professionnelle répondent aux besoins de chaque pays.
- h) Elaborer des programmes ciblés fondés sur les modèles performants afin de renforcer les administrations du travail et la capacité des inspections du travail, et évaluer régulièrement l'efficacité de ces programmes.
- i) Fournir une assistance technique aux Etats Membres pour améliorer la santé et la sécurité sur le lieu de travail.
- j) Continuer d'organiser des ateliers de formation sur le système de contrôle de l'application des normes de l'OIT à l'intention des mandants.

## Annexe II

### Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. La Commission de vérification des pouvoirs, qui a été désignée par la dix-huitième Réunion régionale des Amériques à sa première séance, s'est réunie les 14 et 15 octobre 2014 pour examiner, conformément à l'article 9 du *Règlement pour les réunions régionales*, les pouvoirs des délégués et conseillers techniques\* accrédités à la réunion, ainsi que toute protestation concernant les pouvoirs, et d'autres communications.
2. La commission était composée comme suit:  
*Présidente:* M<sup>me</sup> Gloria Gaviria (déléguée gouvernementale suppléante, Colombie)  
*Vice-présidents:* M. Bladimir Pablo Carrasco Quintana (délégué des employeurs, Etat plurinational de Bolivie)  
M<sup>me</sup> Ruth Coelho Monteiro (déléguée des travailleurs, Brésil)
3. Les pouvoirs qui ont été reçus concernant les membres des délégations ont été présentés sous la forme d'instruments officiels, de lettres officielles ou de fac-similés officiels, ou de copies scannées de tels documents.
4. Au total, les pouvoirs de 27 des 33 Etats Membres accrédités à la fin de la réunion avaient été reçus dans le délai imparti aux termes de l'article 1, paragraphe 3, du Règlement précité, en vertu duquel les pouvoirs doivent être déposés 15 jours au plus tard avant la date fixée pour l'ouverture de la réunion. Six Etats Membres n'ont pas déposé leurs pouvoirs à temps (Brésil, Dominique, El Salvador, Mexique, Paraguay et Saint-Kitts-et-Nevis). La commission rappelle aux gouvernements qu'il est important qu'ils déposent les pouvoirs dans ce délai afin de pouvoir accéder, par l'intermédiaire de la liste provisoire des participants publiée par voie électronique, aux renseignements qui peuvent servir de base pour les protestations relatives aux pouvoirs des délégués ou de leurs conseillers techniques.

### Composition de la réunion

5. Au moment de l'adoption du présent rapport et comme indiqué dans le tableau figurant à l'annexe A, sur les 38 Etats Membres invités à participer à la réunion, 33 avaient envoyé leurs pouvoirs, dont deux des trois Etats Membres chargés des relations extérieures de territoires non métropolitains situés dans la région. Etaient accrédités pour la réunion 60 délégués gouvernementaux, 32 délégués des employeurs et 33 délégués des travailleurs, soit un total de 125 délégués accrédités. En outre, 74 conseillers techniques gouvernementaux, 40 conseillers techniques des employeurs et 65 conseillers techniques des travailleurs, soit un total de 179 conseillers techniques, ont été accrédités. Les personnes désignées à la fois comme délégués suppléants et comme conseillers techniques ont été comptées parmi les conseillers. Le nombre de délégués et de conseillers techniques accrédités était donc au total de 304<sup>1</sup>.

\* L'OIT est attachée au principe de l'égalité hommes-femmes. Dans ses documents, le genre masculin – utilisé au singulier ou au pluriel – désigne aussi bien les femmes que les hommes.

<sup>1</sup> En 2010, lors de la dix-septième Réunion régionale des Amériques, le nombre total de délégués et de conseillers techniques accrédités s'est élevé à 237 (97 délégués et 140 conseillers techniques).



6. En ce qui concerne le nombre de délégués et de conseillers techniques effectivement enregistrés, il y avait 55 délégués gouvernementaux, 31 délégués des employeurs et 32 délégués des travailleurs, soit un total de 118 délégués. Le nombre total des conseillers techniques était de 147, dont 63 étaient des conseillers techniques gouvernementaux, 30 des conseillers techniques des employeurs et 54 des conseillers techniques des travailleurs. L'annexe B à ce rapport contient des informations plus détaillées concernant le nombre de délégués et conseillers techniques enregistrés à la réunion, dont le total s'élève à 265<sup>2</sup>.
7. La commission a constaté que la délégation d'un Etat Membre chargé des relations extérieures de territoires non métropolitains situés dans la région (France) incluait un délégué travailleur, mais aucun délégué employeur. La délégation de la Dominique se composait d'un délégué employeur et d'un délégué travailleur, mais ne comptait aucun délégué gouvernemental.
8. En ce qui concerne les résolutions sur la participation des femmes aux réunions de l'OIT, adoptées aux 60<sup>e</sup>, 67<sup>e</sup>, 78<sup>e</sup> et 98<sup>e</sup> sessions de la Conférence internationale du Travail (juin 1975, juin 1981, juin 1991 et juin 2009), la commission a constaté qu'il y avait 42 femmes parmi les 125 délégués accrédités et 59 femmes parmi les 179 conseillers techniques accrédités. Les femmes représentaient donc 33,2 pour cent du nombre total des délégués et des conseillers techniques, contre 24,5 pour cent lors de la dernière Réunion régionale des Amériques<sup>3</sup>. La commission a constaté que quatre délégations ne comprenaient aucune femme déléguée ou conseillère technique (Etat plurinational de Bolivie, Dominique, Honduras et Saint-Kitts-et-Nevis). La commission rappelle que le Conseil économique et social des Nations Unies, par le biais de sa résolution 1990/15, avait fixé pour objectif de porter, d'ici à 1995, à 30 pour cent au moins la proportion de femmes dans les organes de décision et d'élaboration des politiques, en vue de parvenir à une représentation égale entre hommes et femmes d'ici à l'an 2000. La commission relève avec satisfaction que la représentation féminine a dépassé les 30 pour cent fixés dans ladite résolution, et exhorte les gouvernements, ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs, à poursuivre leurs efforts pour augmenter encore cette représentation dans les délégations qu'ils enverront aux futures réunions de l'OIT.
9. Vingt-neuf ministres et vice-ministres des 33 Etats Membres inscrits ont participé à la réunion.
10. Un membre du bureau du Conseil d'administration y a également participé.
11. Quatre Etats Membres de la région (Grenade, Haïti, Nicaragua et Sainte-Lucie) et un Etat Membre chargé des relations extérieures de territoires non métropolitains situés dans la région (Royaume-Uni) n'ont pas été représentés (contre neuf et deux, respectivement, à la dernière Réunion régionale des Amériques). A cet égard, la commission exprime le souhait qu'à l'avenir tous les Etats Membres participeront aux réunions régionales qui les concernent et que des mesures appropriées seront prises à cet effet.

### **Représentants d'Etats Membres d'une région différente**

12. Conformément à l'article 1, paragraphe 6, du *Règlement pour les réunions régionales*, les Etats suivants appartenant à une région différente ont été invités à se faire représenter par une délégation d'observateurs à la réunion régionale:
  - Espagne
  - Portugal

<sup>2</sup> En 2010, lors de la dix-septième Réunion régionale des Amériques, le nombre total de délégués et de conseillers techniques enregistrés était de 196 (85 délégués et 111 conseillers techniques).

<sup>3</sup> 33,6 pour cent des délégués et 33 pour cent des conseillers techniques, contre 23,7 pour cent et 25 pour cent, respectivement, lors de la dix-septième Réunion régionale des Amériques.

**Représentants d'organisations internationales officielles**

13. Les représentants des organisations internationales officielles suivantes ont accepté l'invitation à se faire représenter à la réunion, conformément à l'article 1, paragraphe 8, du *Règlement pour les réunions régionales* et aux accords pertinents ou aux décisions du Conseil d'administration:

- Programme des Nations Unies pour l'environnement
- Fonds des Nations Unies pour la population
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- Banque mondiale
- Secrétariat général ibéro-américain
- Organisation des Etats américains
- Association des Etats de la Caraïbe
- Système d'intégration de l'Amérique centrale
- Communauté andine
- Société andine de développement

**Représentants d'organisations internationales non gouvernementales**

14. Les représentants des organisations internationales officielles suivantes ont accepté l'invitation à se faire représenter à la réunion, conformément à l'article 1, paragraphe 8, du *Règlement pour les réunions régionales* et aux accords pertinents ou aux décisions du Conseil d'administration:

- Confédération syndicale internationale
- Fédération syndicale mondiale
- Organisation internationale des employeurs
- Organisation de l'Unité syndicale africaine
- Confédération des employeurs des Caraïbes
- Congrès permanent de l'unité syndicale des travailleurs d'Amérique latine
- Congrès du travail des Caraïbes
- Association internationale de la sécurité sociale
- Confédération des travailleurs et des travailleuses des universités des Amériques
- Fédération internationale des ouvriers du transport
- IndustriALL Global Union
- Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois
- Internationale des services publics
- UNI Global Union

---

**Protestations, plaintes et communications**

15. La commission n'a reçu aucune protestation, plainte ou communication, ce qui semble indiquer une amélioration notable par rapport à la dernière Réunion régionale des Amériques<sup>4</sup>, en ce qui concerne le respect des règles relatives à la désignation des délégations et l'obligation des Membres de prendre en charge les frais de voyage et de séjour de leurs délégations tripartites, conformément à la Constitution de l'OIT et à l'article 1, paragraphes 1 et 2, du *Règlement pour les réunions régionales*.

\* \* \*

16. La commission rappelle qu'il a été demandé au Directeur général, par une décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 183<sup>e</sup> session (juin 1971) et modifiée à sa 205<sup>e</sup> session (mars 1978), d'enquêter sur les raisons pour lesquelles des délégations tripartites envoyées aux réunions régionales notamment sont incomplètes, et de faire rapport au Conseil concernant les résultats de ces enquêtes. La commission encourage le Directeur général à prendre contact avec les gouvernements mentionnés aux paragraphes 7 et 11 ci-dessus et à faire un rapport approprié au Conseil d'administration.

17. La Commission de vérification des pouvoirs adopte le présent rapport à l'unanimité.

18. Le présent rapport sera présenté à la réunion afin qu'elle demande au Bureau de le porter à l'attention du Conseil d'administration, conformément à l'article 9, paragraphe 4, du *Règlement pour les réunions régionales*.

Lima, le 15 octobre 2014

(Signé) Gloria Gaviria  
Présidente

Bladimir Pablo Carrasco Quintana

Ruth Coelho Monteiro

<sup>4</sup> En 2010, lors de la dix-septième Réunion régionale des Amériques, la commission avait reçu deux protestations et trois communications.

## Annexe A

### Liste des délégués et conseillers techniques accrédités (mise à jour au 15 octobre 2014 à 13 heures)

	Délégués gouvernementaux	Délégués des employeurs	Délégués des travailleurs	Conseillers gouvernementaux	Conseillers des employeurs	Conseillers des travailleurs
Antigua-et-Barbuda	2	1	1	–	–	–
Argentine	2	1	1	4	2	10
Bahamas	2	1	1	1	–	–
Barbade	2	1	1	–	–	–
Belize	2	1	1	–	–	–
Etat plurinational de Bolivie	2	1	1	–	1	1
Brésil	2	1	1	7	2	3
Canada	2	1	1	5	–	1
Colombie	2	1	1	2	2	2
Costa Rica	2	1	1	2	–	–
Cuba	2	1	1	–	–	–
Chili	2	1	1	5	2	3
République dominicaine	1	1	1	1	–	1
Dominique	–	1	1	–	–	–
Equateur	2	1	1	–	2	–
El Salvador	2	1	1	1	–	–
Etats-Unis	2	1	1	4	–	1
France	2	–	1	1	–	–
Grenade	–	–	–	–	–	–
Guatemala	2	1	1	–	1	1
Guyana	2	1	1	–	–	–
Haïti	–	–	–	–	–	–
Honduras	2	1	1	–	–	–
Jamaïque	1	1	1	–	–	–
Mexique	2	1	1	4	5	10
Nicaragua	–	–	–	–	–	–
Pays-Bas	2	1	1	4	–	–
Panama	2	1	1	2	2	2
Paraguay	2	1	1	4	–	2
Pérou	2	1	1	23	16	27
Royaume-Uni	–	–	–	–	–	–
Saint-Kitts-et-Nevis	1	1	1	–	–	–
Saint-Vincent-et les Grenadines	1	1	1	–	–	–
Sainte-Lucie	–	–	–	–	–	–
Suriname	2	1	1	–	–	–
Trinité-et-Tobago	2	1	1	–	–	–
Uruguay	2	1	1	2	1	–
République bolivarienne du Venezuela	2	1	1	2	4	1
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>74</b>	<b>40</b>	<b>65</b>

## Annexe B

### Liste des délégués et conseillers techniques inscrits (mise à jour au 15 octobre 2014 à 13 heures)

	Délégués gouvernementaux	Délégués des employeurs	Délégués des travailleurs	Conseillers gouvernementaux	Conseillers des employeurs	Conseillers des travailleurs
Antigua-et-Barbuda	1	1	1	–	–	–
Argentine	1	1	1	4	–	7
Bahamas	2	1	1	1	–	–
Barbade	2	1	1	–	–	–
Belize	1	1	1	–	–	–
Etat plurinational de Bolivie	2	1	1	–	1	1
Brésil	2	1	1	5	2	3
Canada	1	1	1	3	–	1
Colombie	2	1	1	2	2	2
Costa Rica	2	1	1	2	–	–
Cuba	2	1	1	–	–	–
Chili	2	1	1	4	1	2
République dominicaine	1	1	1	1	–	1
Dominique	–	1	1	–	–	–
Equateur	2	1	1	–	2	1
El Salvador	2	1	1	1	–	–
Etats-Unis	2	1	1	4	–	1
France	2	–	1	1	–	–
Grenade	–	–	–	–	–	–
Guatemala	2	1	1	–	1	1
Guyana	2	1	1	–	–	–
Haïti	–	–	–	–	–	–
Honduras	2	1	1	–	–	–
Jamaïque	1	1	1	–	–	–
Mexique	2	1	1	4	5	8
Nicaragua	–	–	–	–	–	–
Pays-Bas	1	1	1	4	–	–
Panama	2	1	1	2	2	2
Paraguay	2	1	1	2	–	1
Pérou	2	1	1	20	9	23
Royaume-Uni	–	–	–	–	–	–
Saint-Kitts-et-Nevis	1	1	1	–	–	–
Saint-Vincent-et les Grenadines	1	–	–	–	–	–
Sainte-Lucie	–	–	–	–	–	–
Suriname	2	1	1	–	–	–
Trinité-et-Tobago	2	1	1	–	–	–
Uruguay	2	1	1	1	1	–
République bolivarienne du Venezuela	2	1	1	2	4	1
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>63</b>	<b>30</b>	<b>54</b>